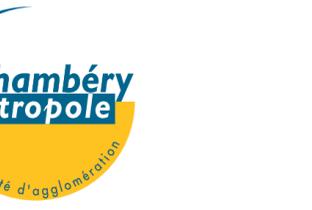


sommaire

Le lac du Bourget, le catalyseur	3
Du SIAURC à Chambéry métropole	10
L'intercommunalité, un élan solidaire	16
L'assainissement, l'urgence absolue	18
Des déchets mieux traités	26
L'eau, attention : fragile !	34
Transports et déplacements, que de chemin parcouru !	42
Des équipements pour le bien-être des habitants	50
La solidarité, c'est l'affaire de tous	54
Soutenir la dynamique économique	60
1957 Naissance du SIAURC	64
1978 Naissance du SIAC	68
1995 Naissance du DUCC	72
2000 Naissance de Chambéry métropole	76
Une communauté de projets	80
Demain commence aujourd'hui	83

1957-2007 50 ANS D'INTERCOMMUNALITE CHAMBERIENNE QUAND L'HISTOIRE S'ECRIT AU FUTUR



En complément de cet ouvrage, un film de 12 minutes vous est proposé.

Il a été réalisé à partir de films d'archives des années 70 et 80, conservés à Chambéry métropole.

Vous y verrez quelques réalisations intercommunales dans l'agglomération :
construction du puits des Iles,
construction du tunnel des Monts de la Voie Rapide Urbaine,
entretien des égouts.

remerciements

L'écriture de cet ouvrage s'est basée sur le travail de recherches historiques effectué dans les archives de Chambéry métropole mais aussi sur des témoignages.

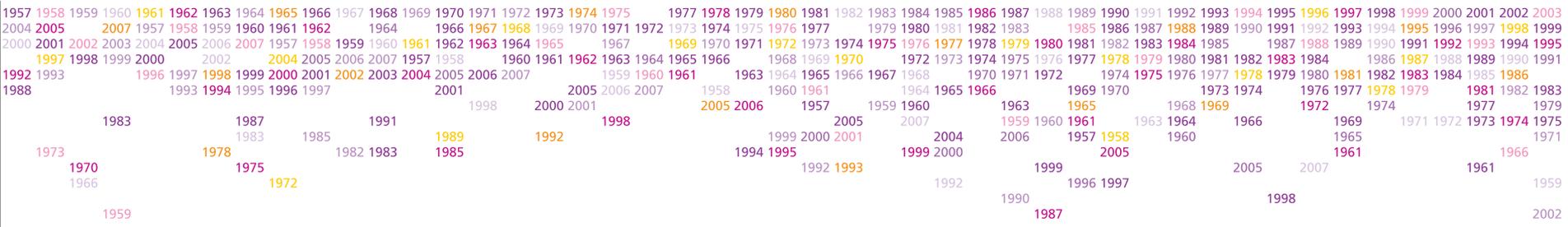
Nous tenons à remercier pour leur aide, leurs témoignages, leur prêt de documents : les élus, les agents et toutes les personnes qui ont travaillé pour ou aux côtés des structures intercommunales au fil de ces 50 ans, ainsi que les Archives départementales de Savoie, les Archives municipales de Chambéry et le Musée Savoisien de Chambéry.

sources

Archives de Chambéry métropole, Archives municipales de Chambéry, Archives départementales de la Savoie, Archives du CISALB (Comité Intersyndical du Lac du Bourget), Archives du STAC (Service de Transports de l'Agglomération Chambérienne), Pierre Lortet, Le Dauphiné Libéré, Musée Savoisien de Chambéry, Francis Ampe, Michel Boyer, Jean-Luc Million, Marius Pillet, Louis Pétraz.

crédits photographiques

Adrien Bernard-Reymond
Archives départementales de la Savoie,
fonds Société R. Henrard
Archives municipales de Chambéry
Caroline Moureau
Chambéry métropole
CISALB / Georges Brun, DDE Savoie
Collection Stac
Edition Télé *collection Jean-Luc Million*
Fontana-Thomasset *collection M.Pillet*
François Bataillard
Gérard Cottet
Ville de Chambéry / Gilles Garofolin
Hélium
La France vue du ciel
Le Dauphiné Libéré
Musée Savoisien
Pierre Huchette
Pierre Lortet
Pierre Morel
Raphaël Sandraz
Robert Dentroux



L’intercommunalité est encore peu connue du grand public. Son fonctionnement, ses actions et ses compétences sont souvent perçus de manière approximative, voire erronée ; et il arrive que certaines de ses missions soient attribuées à d’autres. Pourtant, une communauté d’agglomération comme Chambéry métropole œuvre au quotidien à l’amélioration du bien-être de ses habitants, au développement harmonieux de son territoire, à la croissance de son activité économique au regard de sa population.

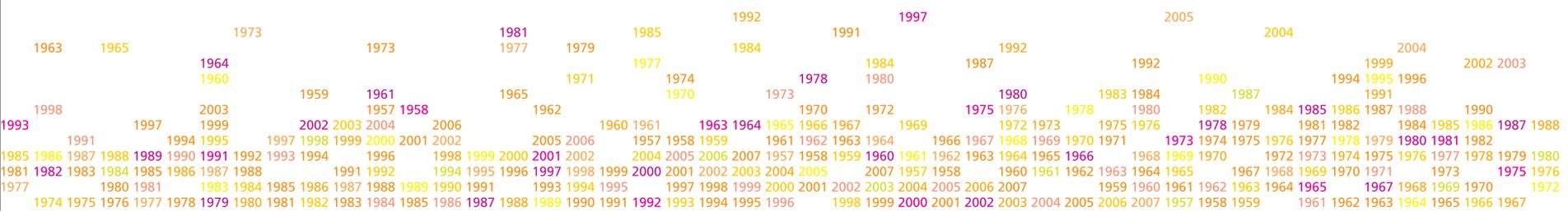
La coopération intercommunale chambérienne vient d’avoir 50 ans : une occasion pour Chambéry métropole de se présenter au plus grand nombre et de rappeler les missions de l’intercommunalité dans le bassin chambérien. Cet anniversaire est également un moment clé pour se tourner vers le passé, regarder ce qui a été fait (et n’a quelquefois pas été fait) ; mais surtout, le jubilé de l’intercommunalité chambérienne va nous permettre de faire un point sur l’avenir. Et le sujet est vaste !

Entre le passé et l’avenir, nous avons choisi de suivre un grand-père, porteur de mémoire, et son petit-fils, porteur, lui, du futur. Tout au long d’une promenade dans l’agglomération, le premier racontera l’aventure de l’action intercommunale, alors que le second le questionnera, de toute sa curiosité d’enfant.

L’homme a 72 ans. En 1957, il en avait 21, l’âge de la majorité à l’époque. Tout cela semble bien lointain ; pourtant, les 50 ans qui ont passé ne représentent qu’un instant dans l’histoire de la région. Mais que d’actions accomplies, que de projets réalisés, de chantiers menés à bien ! Et si aujourd’hui Mathieu profite des joies de la retraite ; son petit-fils, Tom, a quant à lui tout à découvrir de la vie. Et pour lui - peut-être même avec lui - d’autres équipes réaliseront à nouveau de grands projets.

Alors, le petit Tom a envie de savoir. Car le présent est un trait d’union entre le passé et l’avenir, car des grandes réalisations d’hier naîtront les perspectives de demain.

• • • Retrouvons donc le petit Tom et son grand-père au bord du lac du Bourget. C’est là que notre livre débute, c’est également là que l’aventure de Chambéry métropole a commencé.





1959 1960 1961 1962 1963 1964 1965 1966 1967 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034 2035 2036 2037 2038 2039 2040 2041 2042 2043 2044 2045 2046 2047 2048 2049 2050 2051 2052 2053 2054 2055 2056 2057 2058 2059 2060 2061 2062 2063 2064 2065 2066 2067 2068 2069 2070 2071 2072 2073 2074 2075 2076 2077 2078 2079 2080 2081 2082 2083 2084 2085 2086 2087 2088 2089 2090 2091 2092 2093 2094 2095 2096 2097 2098 2099 2100 2101 2102 2103 2104 2105 2106 2107 2108 2109 2110 2111 2112 2113 2114 2115 2116 2117 2118 2119 2120 2121 2122 2123 2124 2125 2126 2127 2128 2129 2130 2131 2132 2133 2134 2135 2136 2137 2138 2139 2140 2141 2142 2143 2144 2145 2146 2147 2148 2149 2150 2151 2152 2153 2154 2155 2156 2157 2158 2159 2160 2161 2162 2163 2164 2165 2166 2167 2168 2169 2170 2171 2172 2173 2174 2175 2176 2177 2178 2179 2180 2181 2182 2183 2184 2185 2186 2187 2188 2189 2190 2191 2192 2193 2194 2195 2196 2197 2198 2199 2200 2201 2202 2203 2204 2205 2206 2207 2208 2209 2210 2211 2212 2213 2214 2215 2216 2217 2218 2219 2220 2221 2222 2223 2224 2225 2226 2227 2228 2229 2230 2231 2232 2233 2234 2235 2236 2237 2238 2239 2240 2241 2242 2243 2244 2245 2246 2247 2248 2249 2250 2251 2252 2253 2254 2255 2256 2257 2258 2259 2260 2261 2262 2263 2264 2265 2266 2267 2268 2269 2270 2271 2272 2273 2274 2275 2276 2277 2278 2279 2280 2281 2282 2283 2284 2285 2286 2287 2288 2289 2290 2291 2292 2293 2294 2295 2296 2297 2298 2299 2300 2301 2302 2303 2304 2305 2306 2307 2308 2309 2310 2311 2312 2313 2314 2315 2316 2317 2318 2319 2320 2321 2322 2323 2324 2325 2326 2327 2328 2329 2330 2331 2332 2333 2334 2335 2336 2337 2338 2339 2340 2341 2342 2343 2344 2345 2346 2347 2348 2349 2350 2351 2352 2353 2354 2355 2356 2357 2358 2359 2360 2361 2362 2363 2364 2365 2366 2367 2368 2369 2370 2371 2372 2373 2374 2375 2376 2377 2378 2379 2380 2381 2382 2383 2384 2385 2386 2387 2388 2389 2390 2391 2392 2393 2394 2395 2396 2397 2398 2399 2400 2401 2402 2403 2404 2405 2406 2407 2408 2409 2410 2411 2412 2413 2414 2415 2416 2417 2418 2419 2420 2421 2422 2423 2424 2425 2426 2427 2428 2429 2430 2431 2432 2433 2434 2435 2436 2437 2438 2439 2440 2441 2442 2443 2444 2445 2446 2447 2448 2449 2450 2451 2452 2453 2454 2455 2456 2457 2458 2459 2460 2461 2462 2463 2464 2465 2466 2467 2468 2469 2470 2471 2472 2473 2474 2475 2476 2477 2478 2479 2480 2481 2482 2483 2484 2485 2486 2487 2488 2489 2490 2491 2492 2493 2494 2495 2496 2497 2498 2499 2500 2501 2502 2503 2504 2505 2506 2507 2508 2509 2510 2511 2512 2513 2514 2515 2516 2517 2518 2519 2520 2521 2522 2523 2524 2525 2526 2527 2528 2529 2530 2531 2532 2533 2534 2535 2536 2537 2538 2539 2540 2541 2542 2543 2544 2545 2546 2547 2548 2549 2550 2551 2552 2553 2554 2555 2556 2557 2558 2559 2560 2561 2562 2563 2564 2565 2566 2567 2568 2569 2570 2571 2572 2573 2574 2575 2576 2577 2578 2579 2580 2581 2582 2583 2584 2585 2586 2587 2588 2589 2590 2591 2592 2593 2594 2595 2596 2597 2598 2599 2600 2601 2602 2603 2604 2605 2606 2607 2608 2609 2610 2611 2612 2613 2614 2615 2616 2617 2618 2619 2620 2621 2622 2623 2624 2625 2626 2627 2628 2629 2630 2631 2632 2633 2634 2635 2636 2637 2638 2639 2640 2641 2642 2643 2644 2645 2646 2647 2648 2649 2650 2651 2652 2653 2654 2655 2656 2657 2658 2659 2660 2661 2662 2663 2664 2665 2666 2667 2668 2669 2670 2671 2672 2673 2674 2675 2676 2677 2678 2679 2680 2681 2682 2683 2684 2685 2686 2687 2688 2689 2690 2691 2692 2693 2694 2695 2696 2697 2698 2699 2700 2701 2702 2703 2704 2705 2706 2707 2708 2709 2710 2711 2712 2713 2714 2715 2716 2717 2718 2719 2720 2721 2722 2723 2724 2725 2726 2727 2728 2729 2730 2731 2732 2733 2734 2735 2736 2737 2738 2739 2740 2741 2742 2743 2744 2745 2746 2747 2748 2749 2750 2751 2752 2753 2754 2755 2756 2757 2758 2759 2760 2761 2762 2763 2764 2765 2766 2767 2768 2769 2770 2771 2772 2773 2774 2775 2776 2777 2778 2779 2780 2781 2782 2783 2784 2785 2786 2787 2788 2789 2790 2791 2792 2793 2794 2795 2796 2797 2798 2799 2800 2801 2802 2803 2804 2805 2806 2807 2808 2809 2810 2811 2812 2813 2814 2815 2816 2817 2818 2819 2820 2821 2822 2823 2824 2825 2826 2827 2828 2829 2830 2831 2832 2833 2834 2835 2836 2837 2838 2839 2840 2841 2842 2843 2844 2845 2846 2847 2848 2849 2850 2851 2852 2853 2854 2855 2856 2857 2858 2859 2860 2861 2862 2863 2864 2865 2866 2867 2868 2869 2870 2871 2872 2873 2874 2875 2876 2877 2878 2879 2880 2881 2882 2883 2884 2885 2886 2887 2888 2889 2890 2891 2892 2893 2894 2895 2896 2897 2898 2899 2900 2901 2902 2903 2904 2905 2906 2907 2908 2909 2910 2911 2912 2913 2914 2915 2916 2917 2918 2919 2920 2921 2922 2923 2924 2925 2926 2927 2928 2929 2930 2931 2932 2933 2934 2935 2936 2937 2938 2939 2940 2941 2942 2943 2944 2945 2946 2947 2948 2949 2950 2951 2952 2953 2954 2955 2956 2957 2958 2959 2960 2961 2962 2963 2964 2965 2966 2967 2968 2969 2970 2971 2972 2973 2974 2975 2976 2977 2978 2979 2980 2981 2982 2983 2984 2985 2986 2987 2988 2989 2990 2991 2992 2993 2994 2995 2996 2997 2998 2999 3000 3001 3002 3003 3004 3005 3006 3007 3008 3009 3010 3011 3012 3013 3014 3015 3016 3017 3018 3019 3020 3021 3022 3023 3024 3025 3026 3027 3028 3029 3030 3031 3032 3033 3034 3035 3036 3037 3038 3039 3040 3041 3042 3043 3044 3045 3046 3047 3048 3049 3050 3051 3052 3053 3054 3055 3056 3057 3058 3059 3060 3061 3062 3063 3064 3065 3066 3067 3068 3069 3070 3071 3072 3073 3074 3075 3076 3077 3078 3079 3080 3081 3082 3083 3084 3085 3086 3087 3088 3089 3090 3091 3092 3093 3094 3095 3096 3097 3098 3099 3100 3101 3102 3103 3104 3105 3106 3107 3108 3109 3110 3111 3112 3113 3114 3115 3116 3117 3118 3119 3120 3121 3122 3123 3124 3125 3126 3127 3128 3129 3130 3131 3132 3133 3134 3135 3136 3137 3138 3139 3140 3141 3142 3143 3144 3145 3146 3147 3148 3149 3150 3151 3152 3153 3154 3155 3156 3157 3158 3159 3160 3161 3162 3163 3164 3165 3166 3167 3168 3169 3170 3171 3172 3173 3174 3175 3176 3177 3178 3179 3180 3181 3182 3183 3184 3185 3186 3187 3188 3189 3190 3191 3192 3193 3194 3195 3196 3197 3198 3199 3200 3201 3202 3203 3204 3205 3206 3207 3208 3209 3210 3211 3212 3213 3214 3215 3216 3217 3218 3219 3220 3221 3222 3223 3224 3225 3226 3227 3228 3229 3230 3231 3232 3233 3234 3235 3236 3237 3238 3239 3240 3241 3242 3243 3244 3245 3246 3247 3248 3249 3250 3251 3252 3253 3254 3255 3256 3257 3258 3259 3260 3261 3262 3263 3264 3265 3266 3267 3268 3269 3270 3271 3272 3273 3274 3275 3276 3277 3278 3279 3280 3281 3282 3283 3284 3285 3286 3287 3288 3289 3290 3291 3292 3293 3294 3295 3296 3297 3298 3299 3300 3301 3302 3303 3304 3305 3306 3307 3308 3309 3310 3311 3312 3313 3314 3315 3316 3317 3318 3319 3320 3321 3322 3323 3324 3325 3326 3327 3328 3329 3330 3331 3332 3333 3334 3335 3336 3337 3338 3339 3340 3341 3342 3343 3344 3345 3346 3347 3348 3349 3350 3351 3352 3353 3354 3355 3356 3357 3358 3359 3360 3361 3362 3363 3364 3365 3366 3367 3368 3369 3370 3371 3372 3373 3374 3375 3376 3377 3378 3379 3380 3381 3382 3383 3384 3385 3386 3387 3388 3389 3390 3391 3392 3393 3394 3395 3396 3397 3398 3399 3400 3401 3402 3403 3404 3405 3406 3407 3408 3409 3410 3411 3412 3413 3414 3415 3416 3417 3418 3419 3420 3421 3422 3423 3424 3425 3426 3427 3428 3429 3430 3431 3432 3433 3434 3435 3436 3437 3438 3439 3440 3441 3442 3443 3444 3445 3446 3447 3448 3449 3450 3451 3452 3453 3454 3455 3456 3457 3458 3459 3460 3461 3462 3463 3464 3465 3466 3467 3468 3469 3470 3471 3472 3473 3474 3475 3476 3477 3478 3479 3480 3481 3482 3483 3484 3485 3486 3487 3488 3489 3490 3491 3492 3493 3494 3495 3496 3497 3498 3499 3500 3501 3502 3503 3504 3505 3506 3507 3508 3509 3510 3511 3512 3513 3514 3515 3516 3517 3518 3519 3520 3521 3522 3523 3524 3525 3526 3527 3528 3529 3530 3531 3532 3533 3534 3535 3536 3537 3538 3539 3540 3541 3542 3543 3544 3545 3546 3547 3548 3549 3550 3551 3552 3553 3554 3555 3556 3557 3558 3559 3560 3561 3562 3563 3564 3565 3566 3567 3568 3569 3570 3571 3572 3573 3574 3575 3576 3577 3578 3579 3580 3581 3582 3583 3584 3585 3586 3587 3588 3589 3590 3591 3592 3593 3594 3595 3596 3597 3598 3599 3600 3601 3602 3603 3604 3605 3606 3607 3608 3609 3610 3611 3612 3613 3614 3615 3616 3617 3618 3619 3620 3621 3622 3623 3624 3625 3626 3627 3628 3629 3630 3631 3632 3633 3634 3635 3636 3637 3638 3639 3640 3641 3642 3643 3644 3645 3646 3647 3648 3649 3650 3651 3652 3653 3654 3655 3656 3657 3658 3659 3660 3661 3662 3663 3664 3665 3666 3667 3668 3669 3670 3671 3672 3673 3674 3675 3676 3677 3678 3679 3680 3681 3682 3683 3684 3685 3686 3687 3688 3689 3690 3691 3692 3693 3694 3695 3696 3697 3698 3699 3700 3701 3702 3703 3704 3705 3706 3707 3708 3709 3710 3711 3712 3713 3714 3715 3716 3717 3718 3719 3720 3721 3722 3723 3724 3725 3726 3727 3728 3729 3730 3731 3732 3733 3734 3735 3736 3737 3738 3739 3740 3741 3742 3743 3744 3745 3746 3747 3748 3749 3750 3751 3752 3753 3754 3755 3756 3757 3758 3759 3760 3761 3762 3763 3764 3765 3766 3767 3768 3769 3770 3771 3772 3773 3774 3775 3776 3777 3778 3779 3780 3781 3782 3783 3784 3785 3786 3787 3788 3789 3790 3791 3792 3793 3794 3795 3796 3797 3798 3799 3800 3801 3802 3803 3804 3805 3806 3807 3808 3809 3810 3811 3812 3813 3814 3815 3816 3817 3818 3819 3820 3821 3822 3823 3824 3825 3826 3827 3828 3829 3830 3831 3832 3833 3834 3835 3836 3837 3838 3839 3840 3841 3842 3843 3844 3845 3846 3847 3848 3849 3850 3851 3852 3853 3854 3855 3856 3857 3858 3859 3860 3861 3862 3863 3864 3865 3866 3867 3868 3869 3870 3871 3872 3873 3874 3875 3876 3877 3878 3879 3880 3881 3882 3883 3884 3885 3886 3887 3888 3889 3890 3891 3892 3893 3894 3895 3896 3897 3898 3899 3900 3901 3902 3903 3904 3905 3906 3907 3908 3909 3910 3911 3912 3913 3914 3915 3916 3917 3918 3919 3920 3921 3922 3923 3924 3925 3926 3927 3928 3929 3930 3931 3932 3933 3934 3935 3936 3937 3938 3939 3940 3941 3942 3943 3944 3945 3946 3947 3948 3949 3950 3951 3952 3953 3954 3955 3956 3957 3958 3959 3960 3961 3962 3963 3964 3965 3966 3967 3968 3969 3970 3971 3972 3973 3974 3975 3976 3977 3978 3979 3980 3981 3982 3983 3984 3985 3986 3987 3988 3989 3990 3991 3992 3993 3994 3995 3996 3997 3998 3999 4000 4001 4002 4003 4004 4005 4006 4007 4008 4009 4010 4011 4012 4013 4014 4015 4016 4017 4018 4019 4020 4021 4022 4023 4024 4025 4026 4027 4028 4029 4030 4031 4032 4033 4034 4035 4036 4037 4038 4039 4040 4041 4042 4043 4044 4045 4046 4047 4048 4049 4050 4051 4052 4053 4054 4055 4056 4057 4058 4059 4060 4061 4062 4063 4064 4065 4066 4067 4068 4069 4070 4071 4072 4073 4074 4075 4076 4077 4078 4079 4080 4081 4082 4083 4084 4085 4086 4087 4088 4089 4090 4091 4092 4093 4094 4095 4096 4097 4098 4099 4100 4101 4102 4103 4104 4105 4106 4107 4108 4109 4110 4111 4112 4113 4114 4115 4116 4117 4118 4119 4120 4121 4122 4123 4124 4125 4126 4127 4128 4129 4130 4131 4132 4133 4134 4135 4136 4137 4138 4139 4140 4141 4142 4143 4144 4145 4146 4147 4148 4149 4150 4151 4152 4153 4154 4155 4156 4157 4158 4159 4160 4161 4162 4163 4164 4165 4166 4167 4168 4169 4170 4171 4172 4173 4174 4175 4176 4177 4178 4179 4180 4181 4182 4183 4184 4185 4186 4187 4188 4189 4190 4191 4192 4193 4194 4195 4196 4197 4198 4199 4200 4201 4202 4203 4204 4205 4206 4207 4208 4209 4210 4211 4212 4213 4214 4215 4216 4217 4218 4219 4220 4221 4222 4223 4224 4225 4226 4227 4228 4229 4230 4231 4232 4233 4234 4235 4236 4237 4238 4239 4240 4241 4242 4243 4244 4245 4246 4247 4248 4249 4250 4251 4252 4253 4254 4255 4256 4257 4258 4259 4260 4261 4262 4263 4264 4265 4266 4267 4268 4269 4270 4271 4272 4273 4274 4275 4276 4277 4278 4279 4280 4281 4282 4283 4284 4285 4286 4287 4288 4289 4290 4291 4292 4293 4294 4295 4296 4297 4298 4299 4300 4301 4302 4303 4304 4305 4306 4307 4308 4309 4310 4311 4312 4313 4314 4315 4316 4317 4318 4319 4320 4321 4322 4323 4324 4325 4326 4327 4328 4329 4330 4331 4332 4333 4334 4335 4336 4337 4338 4339 4340 4341 4342 4343 4344 4345 4346 4347 4348 4349 4350 4351 4352 4353 4354 4355 4356 4357 4358 4359 4360 4361 4362 4363 4364 4365 4366 4367 4368 4369 4370 4371 4372 4373 4374 4375 4376 4377 4378 4379 4380 4381 4382 4383 4384 4385 4386 4387 4388 4389 4390 4391 4392 4393 4394 4395 4396 4397 439

2004 2005 2007 1957 1958 1959 1960 1961 1962 1963 1964 1965 1966 1967 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 1992 1993 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 1988 1993 1994 1995 1996 1997

1983 1987 1991
1983 1985
1973 1978 1982 1983
1970 1975
1966 1972
1959



LE LAC DU BOURGET

le catalyseur

••• Comme souvent depuis qu'il est à la retraite, Mathieu pêche au bord du lac. Il aime ce lieu proche de chez lui. Depuis sa plus tendre enfance, le lac fait partie de son environnement, au même titre que les montagnes. Il songe que les villes proches d'un lac ne sont pas si nombreuses et se dit une fois de plus que leurs habitants ont décidément bien de la chance. Pour lui, le lac est un lieu un peu magique, un lieu naturel privilégié ; et, méditant, contemplant son bouchon, il s'enfoncé un peu plus dans son fauteuil pliant. En cet après-midi printanier, Mathieu jouit de la sérénité du paysage, du calme de l'eau, mais aussi de sa pureté. Et il en est convaincu, aujourd'hui encore, la pêche sera bonne.

A quelques pas sur sa droite, le petit Tom est là, courbé au-dessus de l'eau, les jambes du pantalon remontées jusqu'aux genoux. Tom est né en 2000. Pile. Il est le petit-fils de Mathieu, et tous deux profitent de cette belle journée. Tout à l'heure, Tom lui a dit qu'il allait chercher des écrevisses. Mathieu l'a mis en garde, l'avertissant qu'il était interdit de les attraper. Mais le laissant à peine finir sa phrase, l'enfant a précisé :

- Non, papy. Je veux juste les regarder. Alors avec un sourire bienveillant, le grand-père lui a dit d'aller soulever les pierres au bord de l'eau, là-bas.
- Et ne fais pas peur aux poissons ! a-t-il ajouté.
- Tom observe, Tom s'amuse, Tom joue et patauge au bord du lac ; il est aux anges ! Au bout de quelque temps, le voilà revenu près de son grand-père.
- C'était super ! J'en ai vu plein, qui filaient en marche arrière quand elles me voyaient !
- Tu sais, nous avons beaucoup de chance de pouvoir observer encore les écrevisses. L'espèce a failli disparaître du lac, il y a de longues années de cela...
- L'enfant s'étonne. Les yeux ronds, il demande pourquoi.
- Le lac du Bourget a entre autres été victime de ses atouts : ce site magnifique est le plus grand lac naturel français d'origine glaciaire. En plus de la tradition des thermes, il a donc vu fleurir de très nombreuses activités de sport, de pêche ou de loisirs dès le XIX^e siècle. Trop, peut-être. Mais surtout, ce qui a failli le perdre, c'est le développement à l'entour.

1981 1992 1997 2005 2004
1977 1979 1985 1991 1992 2004
1965 1971 1977 1984 1987 1992 1999 2002 2003
1962 1970 1972 1975 1976 1978 1984 1985 1986 1987 1988 1990
1960 1961 1963 1964 1965 1966 1967 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982
1999 2000 2001 2002 2004 2005 2006 2007 1957 1958 1959 1960 1961 1962 1963 1964 1965 1966 1968 1969 1970 1971 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982
1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2007 1957 1958 1959 1960 1961 1962 1963 1964 1965 1967 1968 1969 1970 1971 1973 1975 1976 1977 1978 1979 1980
1991 1993 1994 1995 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 1959 1960 1961 1962 1963 1964 1965 1967 1968 1969 1970 1971 1973 1975 1976 1977 1978 1979 1980
1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 1957 1958 1959 1961 1962 1963 1964 1965 1966 1967
1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2003 2004 2005 2006 2007 1957 1958 1959 1960 1962 1963 1964
1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1989 1990 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2001 2002 2003 2005 2006 2007 1957 1958 1959 1960 1962 1963 1964

1951 1958 1959 1960 1961 1962 1963 1964 1965 1966 1967 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999
2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 1957 1958 1959 1960 1961 1962 1964 1966 1967 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995
1997 1998 1999 2000 2002 2004 2005 2006 2007 1957 1958 1960 1961 1962 1963 1964 1965 1966 1968 1969 1970 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1986 1987 1988 1989 1990 1991
1992 1993 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 1959 1960 1961 1963 1964 1965 1966 1968 1969 1970 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986
1988 1993 1994 1995 1996 1997 2001 2005 2006 2007 1958 1960 1961 1964 1965 1966 1969 1970 1973 1974 1976 1977 1978 1979 1981 1982 1983
1983 1987 1991 1998 2000 2001 1998 2005 2006 1957 1959 1960 1963 1965 1966 1969 1970 1973 1974 1976 1977 1978 1979 1981 1982 1983
1973 1978 1985 1982 1983 1989 1992 1999 2000 2001 2004 2006 1957 1958 1960 1966 1969 1971 1972 1973 1974 1975
1970 1975 1972 1992 1993 1999 2000 1999 2000 2006 1957 1958 1960 1966 1969 1971 1972 1973 1974 1975
1966 1972 1992 1992 1999 1996 1997 2005 2007 1961 1961 1971 1972 1973 1974 1975
1959 1987 1998 2002

Années 50 Ramassage des ordures ménagères par la ville de Chambéry



1951 Egoutiers, rue Bosse du Château à Chambéry

Tout fonctionnait merveilleusement bien, les eaux usées étaient traitées, et, à nouveau pures, elles étaient déversées dans le lac. Mais il se produisit un curieux phénomène, nommé eutrophisation. Les techniques de traitement n'étant pas aussi bien maîtrisées qu'aujourd'hui (je te rappelle que nous sommes dans les années 60), ces eaux comportaient en fait une charge importante de phosphates et de nitrates qui jouèrent un rôle d'engrais. Cet excès de nutriments, qui provoqua une prolifération d'algues et de plancton, fit dangereusement diminuer le taux en oxygène des eaux du lac, ce qui entraîna une modification complète de son équilibre biologique.

- Euh, papy, je crois que je suis un peu perdu.
- Pour faire simple, l'équilibre du lac avait été mis en péril par l'activité des stations d'épuration qui représentaient un apport extérieur dans cet écosystème.
- Je ne suis pas sûr de mieux comprendre...
- Quoi qu'il en soit, le lac souffrant de vieillissement prématuré, il était vital de faire quelque chose. Les eaux traitées ne devaient plus être déversées dans le lac. C'est à ce moment-là que les élus du SIAURC se rapprochèrent à nouveau de ceux du SILB pour créer une nouvelle structure de collaboration en 1972 : le CISALB (oui, je sais, encore un terme barbare... ça veut dire : *Comité Intersyndical d'Assainissement du Lac du Bourget*... les adultes adorent ce petit jeu des acronymes incompréhensibles). Deux solutions semblaient se présenter. La première aurait consisté à rejeter les eaux des stations des bassins aixois et chambérien dans l'Isère, en passant par Chambéry. La seconde, celle qui sera finalement retenue, préconisait un rejet dans le Rhône dont le débit permet une bonne intégration des eaux épurées.



L'investissement de départ était plus important, mais les coûts à long terme étaient moindres, et l'incidence sur le prix de l'eau aussi. Pourtant, la chose ne sera pas aisée ! Car il faudra accomplir ce qui sera pour l'époque un véritable exploit technologique : le percement d'une galerie sous le Mont du Chat. Mais ça, je t'en parlerai plus tard...

Tom écoute son grand-père avec avidité. Celui-ci garde le silence quelques secondes pour ménager son petit effet et en profite pour jeter un coup d'œil sur son bouchon. Il a disparu ! Une touche ! Mathieu ferre d'un coup de poignet souple et ferme (comme il sait si bien le faire, rien ne vaut l'expérience, n'est-ce pas ?), puis il lève doucement sa canne à pêche. Au bout de sa ligne, un magnifique gardon, comme un éclair d'argent à l'horizon.

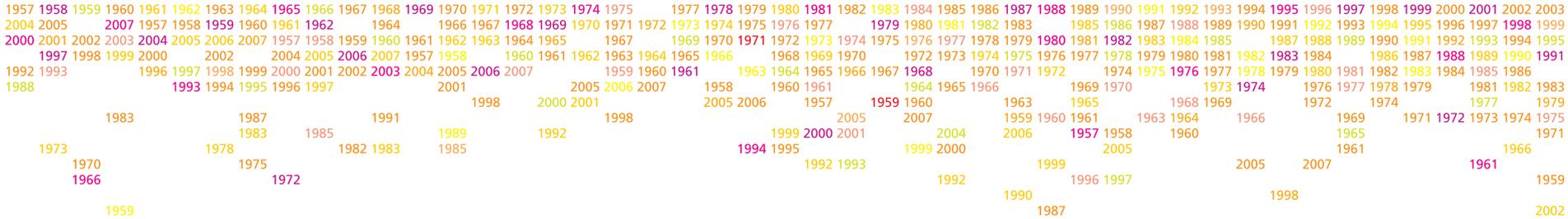
Le temps est suspendu au poisson frétilant dans le ciel. Tom, bouche bée : décidément, son papy est vraiment un héros ! Le beau poisson atterrit dans la main du vieil homme qui savoure discrètement son succès auprès de son petit-fils. Il le décroche avec dextérité, le pose dans sa bourriche en osier et se cale, satisfait, dans son fauteuil.

- On en était où, déjà ?...
 - Il est vraiment chouette, ton poisson, papy !
 - Ouais, c'est vrai, pas mal... Bon, bref. Tu vois, notre lac a regroupé toutes les énergies autour de lui, a fait naître une coopération entre les agglomérations de Chambéry et d'Aix-les-Bains, et on peut dire qu'il a été l'une des raisons de l'intercommunalité locale, cette belle aventure toujours en devenir.

Et après toutes ces péripéties, il est toujours là, dans toute sa splendeur, et peut-être même de plus en plus beau. Je peux pêcher, tu peux te baigner, et, en digne représentant de la région, il accueille aujourd'hui de nombreuses compétitions sportives et autres événements.

Sous le beau soleil printanier, l'homme et l'enfant poursuivent leur dialogue. Une libellule passe devant le nez de Tom, qui part aussitôt à ses trousses pour tenter de l'attraper. Le bouchon du vieil homme disparaît à nouveau, provoquant réflexe, coup sec du poignet, éclair argenté, décrochage aisé et bourriche en osier. L'enfant revient, bredouille ; l'homme l'ébouriffe en lui montrant le deuxième poisson ; et tous deux se disent que décidément, un lac comme celui-là, c'est une véritable richesse.





Le lac du Bourget un site d'exception

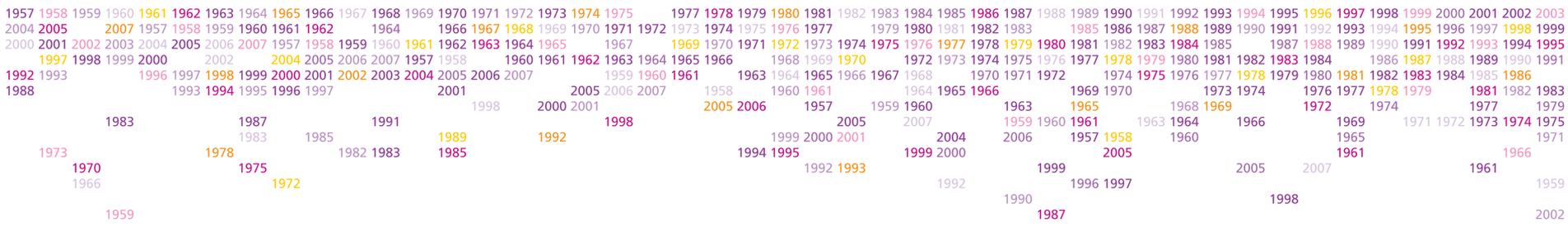
→ Formé il y a environ 19 000 ans par le retrait des grands glaciers du quaternaire, il s'étire sur 18 km, pour une largeur variant de 1,6 à 3,5 km. Il est bordé à l'ouest par les derniers contreforts du Jura méridional, et à l'est par le Massif des Bauges, les montagnes de Cessens, de la Chambotte, de Corsuet et la colline de Tresserve. Avec 3,6 milliards de m³, le volume du lac du Bourget correspond à l'ensemble de la consommation annuelle domestique de la France.

D'un intérêt écologique majeur, il abrite de nombreuses espèces d'oiseaux et de poissons, et une flore tout à fait remarquable. Sa configuration géologique particulière adoucit les conditions climatiques locales ; ainsi, on peut par endroits y trouver un climat quasiment provençal et des espèces telles que l'érable de Montpellier, le figuier ou l'olivier. Quant aux oiseaux, nombre d'entre eux ont fait du lac un lieu de repos sur la route des migrations.

Les poissons ne sont pas en reste : brochets, gardons, perches et carpes peuplent ses eaux ; et, grâce à ses grands fonds (85 mètres de moyenne et 145 mètres au maximum), l'omble chevalier, le lavaret, la truite de lac et le silure y prospèrent.

repères

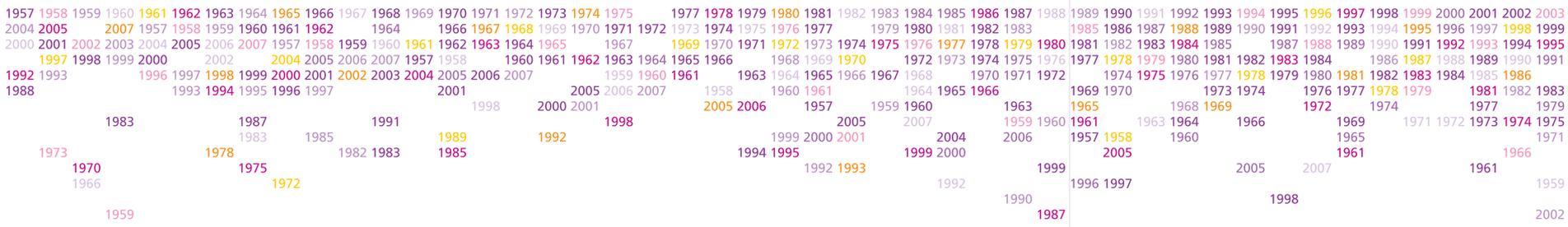
- 1957** création du SIAURC
- 1963** mise en place de la collecte des ordures ménagères dans l'agglomération
- 1964** mise en service des stations de traitement des eaux usées et des ordures ménagères
- 1974-80** construction et mise en service de la galerie sous le Mont du Chat
- 1975-77** agrandissement et mise aux normes de la station d'épuration
- 1977** mise en service de l'usine d'incinération des ordures ménagères
- 2001** mise en service de la nouvelle station d'épuration physico-chimique
- 2010** nouvelle unité de dépollution des eaux usées



L'évolution du périmètre de l'agglomération



- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------|
| SIAURC 1957 - 1978 | SIAC 1978 - 1995 | DUCC 1995 - 2000 | Chambéry métropole |
| ● 12 communes fondatrices | ● adhésion en 1984 | pas de changement | ● adhésion en 2002 |
| ● adhésion en 1961
retrait en 1976 | ● adhésion en 1993 | | ● adhésion en 2006 |
| ● adhésion en 1964 | | | |
| ● adhésion en 1966 | | | |

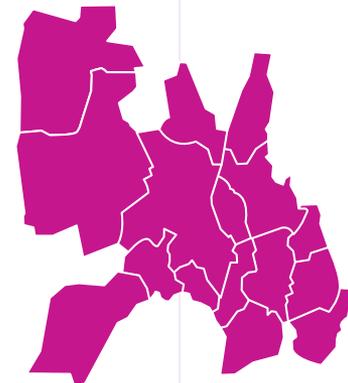


1978 le SIAC 1995

→ **Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Chambérienne**, le SIAC est également un SIVOM ; mais en mars 1990, la participation financière des communes est modifiée. Ainsi, le SIAC prélève directement les impôts (taxes d'habitation, foncière et professionnelle), les taux étant calculés par l'Etat en fonction des dépenses exprimées par le syndicat. Les communes continuent de percevoir les mêmes impôts selon leurs propres taux. Ses compétences sont étendues : exploitation et contrôle des décharges, stationnement des gens du voyage, transports en commun, alimentation en eau potable et concours technique aux communes qui le souhaitent pour les réseaux communaux d'eau potable et d'assainissement.

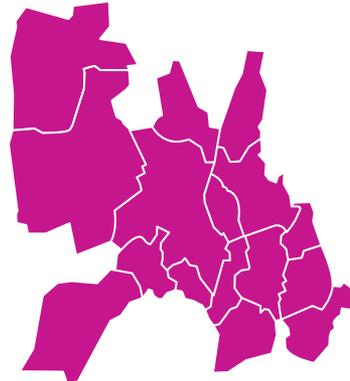
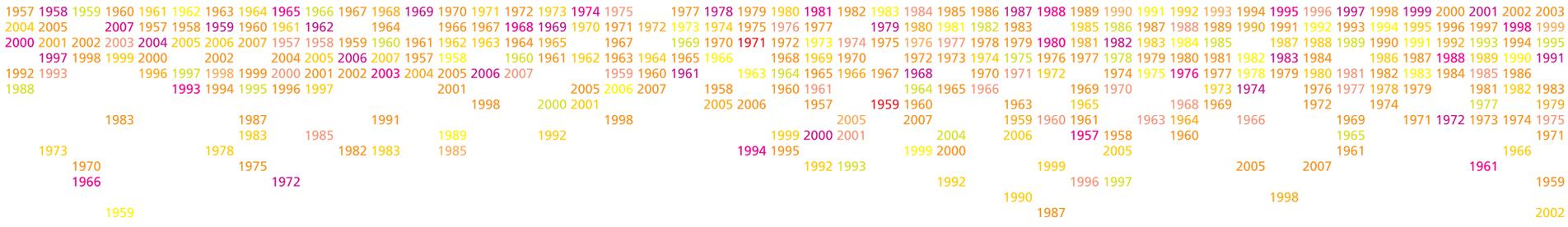
En 1982, vient s'ajouter une compétence en matière de voiries ; la réalisation de pistes cyclables en 1983 ; la responsabilité de toute la filière de traitement des déchets en 1985. Ce qu'il faut compléter par la participation au capital social de la SEM d'exploitation du Grand plateau nordique en 1991 et la responsabilité des équipements sportifs des lycées cette même année, ainsi que la piscine et la patinoire de Buisson-Rond. En 1992, débute l'important projet de pompage à partir de Saint-Jean-de-la-Porte afin de renforcer l'alimentation **en eau potable** de l'agglomération chambérienne. Le SIAC assumera en outre les coûts d'investissement de l'espace culturel Malraux à partir de 1995.

Après Louis Besson, la présidence est confiée à Jean Fresso, maire de Cognin, le 15 décembre 1978. Puis c'est au tour de Michel Maurin, maire de Challes-les-Eaux, de 1983 à 1995.



ARRIVÉES

- 1979** adhésions du Bourget-du-Lac et de Vimines pour la seule compétence transport
- 1984** adhésion de Vimines pour l'ensemble des compétences
- 1993** adhésion de Vérel-Pragondran



1995 le DUCC 2000

→ Si l'existence du **District Urbain de la Cluse de Chambéry** fut plus brève que celle de ses prédécesseurs, elle n'en fut pas moins essentielle. Le passage de syndicat en district marque l'entrée de l'intercommunalité chambérienne dans un fonctionnement modernisé. Outre ses compétences et responsabilités élargies, le DUCC perçoit les impôts dont il a voté les taux, contrairement au SIAC, ce qui assure une grande partie de son fonctionnement. Quant aux communes, elles continuent de prélever une part des taxes d'habitation, foncière et professionnelle.

Le district est donc plus autonome que le syndicat. Mais le DUCC reçoit également une dotation globale de fonctionnement de l'Etat, ainsi que des subventions de l'Etat, de la Région, du Département et d'autres financeurs, selon les projets mis en œuvre.

Ses nouvelles compétences : gestion des centres de secours contre l'incendie, gestion des services de logement, aménagement de l'espace, actions à caractère économique, protection et mise en valeur de l'environnement, création et aménagement de voiries primaires, transports en commun, construction et entretien d'équipements sportifs et culturels, stationnement des gens du voyage, pistes cyclables, étude, exploitation et contrôle d'un centre d'enfouissement des déchets de classe 3 . A partir du 1^{er} janvier 1997, la création du service unifié de l'eau et de l'assainissement implique l'étude, la construction, l'exploitation et l'entretien des équipements, ouvrages et canalisations de production, de stockage et de distribution d'eau. Mêmes missions pour l'assainissement. D'autres compétences sont déléguées au CISALB : le suivi de l'ancienne décharge du Viviers, des travaux et de la surveillance de la qualité des eaux du lac du Bourget.

Le président du DUCC est Marius Pillet, maire de Saint-Alban-Leysse.



2000 Chambéry métropole ...

→ C'est la loi du 12 juillet 1999 (dite loi Chevènement) qui fait évoluer, comme beaucoup, l'intercommunalité chambérienne du district vers la **communauté d'agglomération**. Celle-ci renforce et simplifie la coopération intercommunale, tout en augmentant la dotation annuelle de l'Etat.. L'opération est réalisée le 28 décembre 1999, et le nom Chambéry métropole apparaît le 14 janvier 2000. L'agglomération chambérienne figure parmi les 50 premières communautés d'agglomération créées en France. Concernant les ressources, les élus font le choix de la "spécialisation de l'impôt" : à l'agglomération l'impôt économique (taxe professionnelle unique, comme le prévoit la loi) et aux communes les impôts ménages (taxes foncières, taxe d'habitation). Les autres ressources de la communauté d'agglomération sont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le versement transport (payé par les entreprises et services publics de plus de 9 salariés), le prix payé par les usagers de services (piscines, patinoire, eau, déchets, etc.), les dotations de l'Etat et les subventions.

Les compétences de Chambéry métropole sont l'assainissement, l'eau potable, les déchets, le développement économique, les transports et déplacements urbains, les pistes cyclables, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville, les gens du voyage ainsi que la création, l'aménagement et l'entretien des voiries d'intérêt communautaire, la construction, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs et culturels, l'action sociale, l'emploi et l'insertion, et plus récemment la préservation d'activités agricoles et d'espaces naturels ou de loisirs d'intérêt communautaire, et la gestion des cours d'eau en relayant le SICEC (Syndicat Intercommunal des cours d'eau Chambérien)

Le dispositif de la structure évolue et voit augmenter son nombre de vice-présidents de 8 à 16 en 2000, 17 en 2007, puis 21 en 2008 ; le nombre des membres du bureau passe quant à lui de 21 à 29 en 2000 puis 38 en 2006, avec l'arrivée des nouvelles communes.

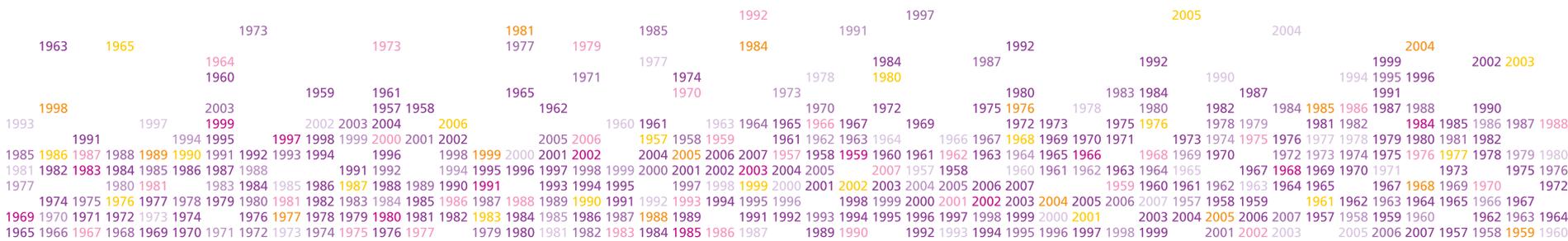
En 2001, le personnel de Chambéry métropole s'installe dans de nouveaux locaux, allée des Blachères, à Chambéry. Marius Pillet, maire de Saint-Alban-Laysse sera le premier président de Chambéry métropole, suivi cette même année par Thierry Repentin, adjoint au maire de Chambéry. Cet événement marquera une nouveauté dans le fonctionnement de l'intercommunalité : pour la première fois, le président de l'intercommunalité n'est pas maire et c'est un élu de Chambéry. La tendance sera confirmée avec l'accession à la présidence de Louis Besson, alors maire de Chambéry, en 2005, et sa réélection en 2008.

ARRIVÉES

2002 adhésion de Saint-Jean-d'Arvey

2006 adhésions de Curienne, La Thuile, Les Déserts, Montagnole, Puygros, Saint-Cassin, Saint-Sulpice, Thoiry

Aujourd'hui, les communes adhérentes à Chambéry métropole sont au nombre de 24, soit précisément le double de celles qui fondèrent le SIAURC...





L'ASSAINISSEMENT

l'urgence absolue

••• Comme le soleil était au rendez-vous, le vieil homme et l'enfant avaient décidé d'aller au lac à bicyclette. C'est donc en empruntant l'avenue verte (la plus importante des pistes cyclables qui parcourent l'agglomération) qu'ils rentrent de leur partie de pêche. Sur son antique vélo, Mathieu a fière allure ; et Tom, derrière lui, pédale avec application. La conversation se poursuit, le grand-père semble intarissable sur ce sujet qu'il aime tant et qu'il nomme son "pays".

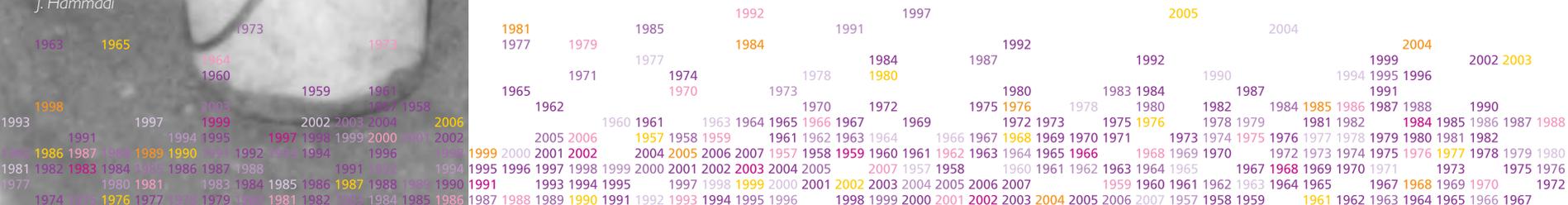
- Si je suis encore de ce monde à 72 ans, si je peux encore faire du vélo avec toi, c'est parce que la médecine a progressé et qu'on guérit mieux les maladies aujourd'hui qu'hier. Mais c'est aussi (et peut-être surtout), parce que la prévention est meilleure. L'hygiène de vie, la qualité de l'environnement, de l'eau qu'on boit, c'est ça le secret ! Et n'oublions pas que la nature est fragile, que ses ressources sont limitées : nous devons préserver ses richesses. Saint-Exupéry - l'auteur du Petit Prince, que tu as tant aimé- disait : "Quand on a terminé sa toilette du matin, il faut faire soigneusement la toilette de la planète". Voilà donc une des missions primordiales de l'agglomération : l'assainissement. Chambéry métropole a hérité de cette compétence,

et le problème de l'assainissement fut et restera une des préoccupations majeures de l'intercommunalité chambérienne. Vaste chantier !

- Et moi, je dis : vive le progrès !

→ Même si l'Homme a toujours considéré l'eau comme un bien précieux essentiel à la vie, ce n'est qu'au cours de ces dernières décennies qu'il a enfin pris conscience de la réalité de son importance capitale. De sa rareté, de sa valeur, de la nécessité, également, d'être attentif à ses qualités sanitaires. Ainsi, dans l'ignorance des principes les plus élémentaires d'hygiène et de prévention, une agglomération comme celle de Chambéry fut-elle victime de nombreuses épidémies durant le Moyen Age et jusqu'au XIX^e siècle, où la réapparition du choléra en 1854 ouvre le débat des conditions sanitaires de la capitale du Duché. Finalement, un réseau d'assainissement commence à être mis en place à Chambéry à la fin du XIX^e siècle. Il se renforcera dans l'agglomération tout au long du XX^e siècle.

Années 80
Curage des égouts,
J. Hammadi



1970

Curage des égouts dans le centre historique de Chambéry, M. Paccard

1975

Station de traitement des eaux usées à Bissy : extension

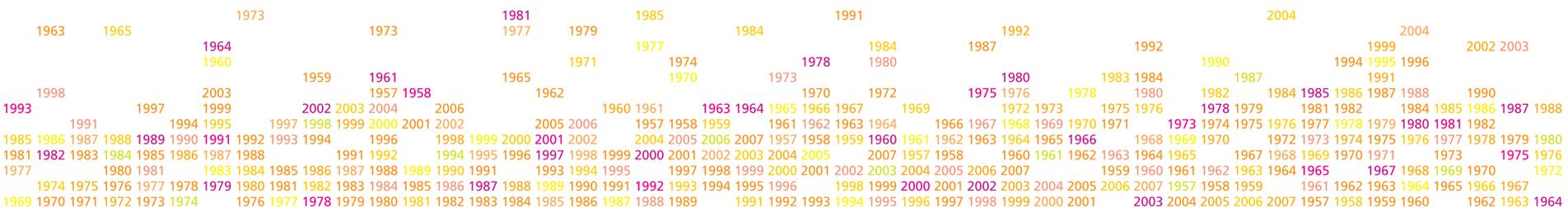


La station d'épuration, un premier pas... suivi de tant d'autres !

Il aura fallu attendre 1956 et l'étude du service des Ponts et Chaussées du département de la Savoie commandée par des élus, pour que la préoccupation réelle liée aux problèmes d'assainissement se traduise en actes. A cette époque, les nombreuses demandes de constructions d'habitations ne peuvent être satisfaites, faute d'évacuation des eaux usées. Seules les communes de Chambéry et Challes-les-Eaux disposent de réseaux viables.

Les bassins de décantation, construits à Bissy en 1950 par Chambéry, participent au retraitement des eaux usées, qui sont alors rejetées dans la Leysse pour finir dans le lac du Bourget, entraînant une pollution du site sans précédent. Ailleurs, les eaux usées s'écoulent sans être traitées, dans des puits perdus ou des champs d'épandage, risquant de polluer les nappes phréatiques dans lesquelles quantité de communes puisent leur eau potable.

Manquant de moyens humains, le SIAURC s'appuie sur les techniciens de la ville de Chambéry pour assurer sa mission de mise en place d'un réseau d'assainissement performant. En 1958, un projet de station d'épuration est approuvé par le SIAURC. Celle-ci sera mise en service en 1964, en même temps qu'une station de traitement des déchets. Le traitement des eaux usées se fait par décantation, et, poursuivant un objectif de valorisation des rejets, les boues séchées sont mélangées au broyat d'ordures ménagères afin d'en faire du compost.



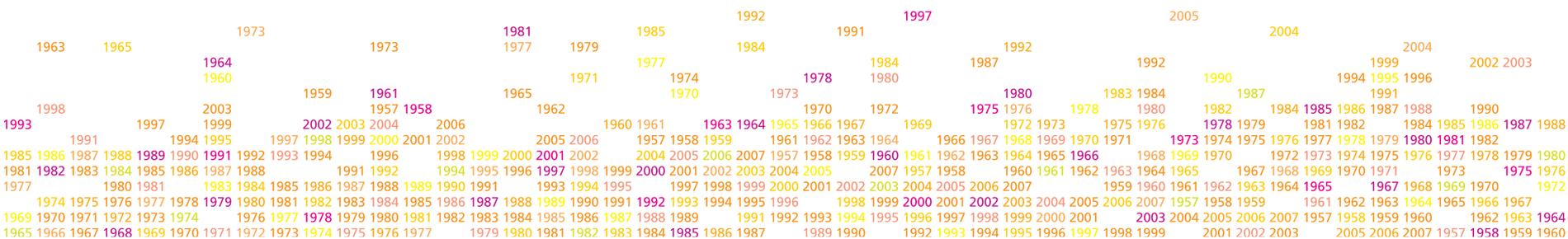


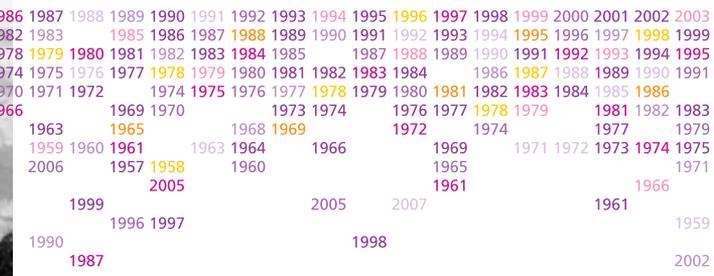
1975 Construction de la galerie de rejet des eaux épurées au Rhône : entrée au Bourget-du-Lac, congélation des 25 premiers mètres. Au premier plan A.Blin, président du SILB.

La galerie sous le Mont du Chat : la renaissance du lac, l'exploit technologique

La construction de stations d'épuration classiques, de toute façon nécessaire, s'avère cependant insuffisante tant que les eaux épurées sont rejetées dans le lac. En 1972, on choisit de rejeter les eaux traitées issues des stations de Chambéry, d'Aix-les-Bains et du Bourget-du-Lac hors du bassin versant du lac.

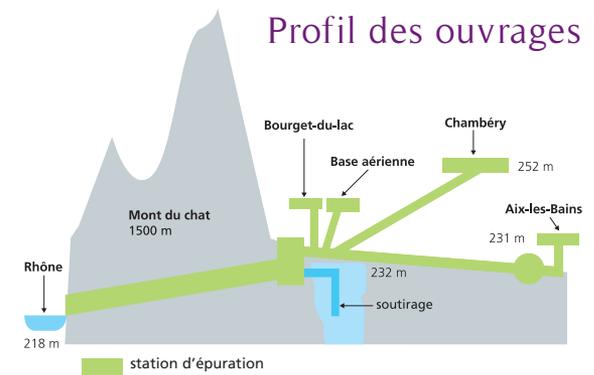
Elles seront acheminées vers un fleuve ou une rivière, qui présentent des risques d'eutrophisation presque nuls du fait du brassage et de la réoxygénation permanente en eaux vives. Entre l'Isère et le Rhône, le second est choisi, malgré un investissement de départ plus important. Pour atteindre le Rhône, un tunnel sera donc percé sous le Mont du Chat, et cela au prix d'un véritable exploit technologique.





1976

Galerie de rejet des eaux épurées :
attaque amont au Bourget-du-Lac



••• - Dis, papy, tu m'avais dit que tu me parlerais de la galerie...
- Ah oui, la galerie. Pour acheminer les eaux des stations, il fallait donc percer une galerie de plus de 12 kilomètres sous le Mont du Chat. L'écoulement est gravitaire, c'est-à-dire qu'il ne nécessite aucun pompage, sauf entre le Bourget-du-Lac et Aix-les-Bains. C'est la raison pour laquelle cette solution avait été choisie, le gain financier se ferait à long terme. Mais les difficultés furent énormes. Rends-toi compte, les travaux qui avaient commencé en 1974, ne s'achevèrent qu'en 1980, date de la mise en service.

Trois chantiers sont en œuvre : en amont, au Bourget-du-lac, en aval côté Rhône et une attaque intermédiaire dans la vallée du Flon. Les équipes sont rapidement confrontées au problème principal, la consistance du sol. Trop instable, il était quasiment impossible de le forer. Alors que le percement en amont avait débuté en octobre 74, il fut rapidement stoppé jusqu'en décembre, date à laquelle on eut recours à une technique probablement inédite à l'époque : la congélation ! C'est là que réside l'exploit technologique en question.

- Tu veux dire qu'ils ont congelé la montagne ?!
- Non, pas la montagne... juste le volume destiné à être percé, sur 25 mètres de long. Mais crois-moi, c'était une drôle d'histoire, à l'époque. Et, alors qu'on avait trouvé une solution pour l'amont, il a fallu contourner une zone rocheuse en aval, et en plus, renoncer à l'explosif pour l'attaque intermédiaire à cause de la mauvaise tenue du terrain. Enfin, en octobre 1978, l'excavation est achevée et en janvier 1980, la galerie était enfin mise en service.
- Ouf !



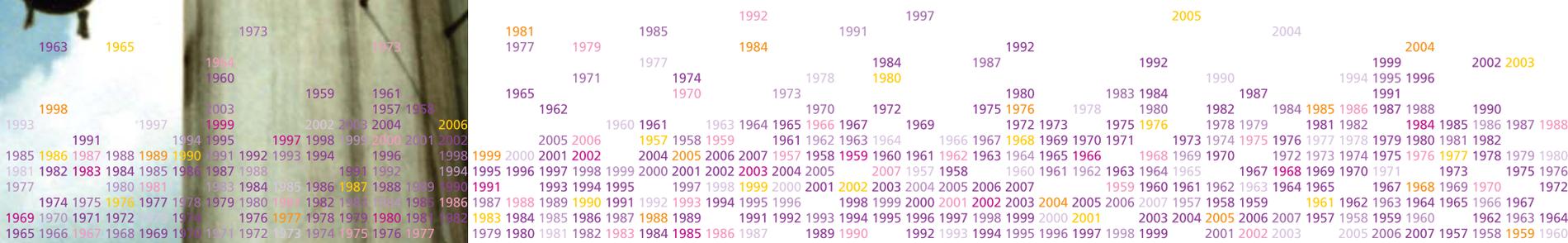
DES DÉCHETS mieux traités

→ Les déchets qu'une communauté produit sont à l'image de la société dans laquelle elle évolue. Hier encore, Chambéry et ses environs étaient principalement constitués d'une population rurale. Mais dès la seconde moitié du XX^e siècle, l'agglomération a subi une poussée démographique importante, et les conséquences en matière de déchets ne se sont pas fait attendre en terme de volume et d'exigences environnementales.

Aujourd'hui, force est de constater que les modes de production industrielle et les circuits de distribution engendrent une consommation effrénée où le jetable est roi. Et si l'on songe qu'un habitant produit en moyenne plus de 360 kg de déchets par an, on en conclut que leur traitement est une des questions les plus sensibles auxquelles notre société se doit de répondre.

A sa création, la gestion des déchets est une des compétences majeures du SIAURC. En effet, et même si le territoire n'est encore qu'assez faiblement urbanisé, on a pris conscience que la situation présentait des lacunes graves : ramassage mal organisé, ordures ménagères répandues sur le sol ou entreposées dans des décharges à ciel ouvert (à Viviers-du-Lac ou à La Motte-Servolex), etc.

••• - Les déchets. La voilà, mon petit Tom, la deuxième grande mission historique de l'agglomération. Si on ne peut pas vivre sans produire de déchets, leur traitement est une affaire de santé publique aussi bien que de préservation de la nature. Alors tu imagines comme le sujet est d'actualité ! Pour l'intercommunalité chambérienne, ça a commencé dès 1957.



••• - Ça doit pas être facile, papy, ce genre de travail.

- Tu as raison, ce n'est pas facile, souvent ingrat et parfois même dangereux. En 1973, figure-toi que le broyeur a explosé ! Les deux hommes qui étaient à côté ont été projetés par la violence de la déflagration. Un gros nuage de fumée avait envahi le site, et lorsqu'il s'est dissipé, on s'est aperçu qu'il ne restait que la charpente métallique de l'usine. Heureusement, si les dégâts matériels étaient importants, il n'y a pas eu la moindre victime.

Une chance incroyable ! Un des ouvriers, Jean-Claude Rat-Patron, présent sur les lieux, m'a raconté que Robert Vincent, le directeur de l'usine de l'époque, leur avait payé la champagne sur les gravats tellement il était content que tout le monde s'en soit sorti indemne !



1983 Usine d'incinération des ordures à Chambéry : salle des commandes, M. Teyssier et L. Guigue

L'évolution perpétuelle

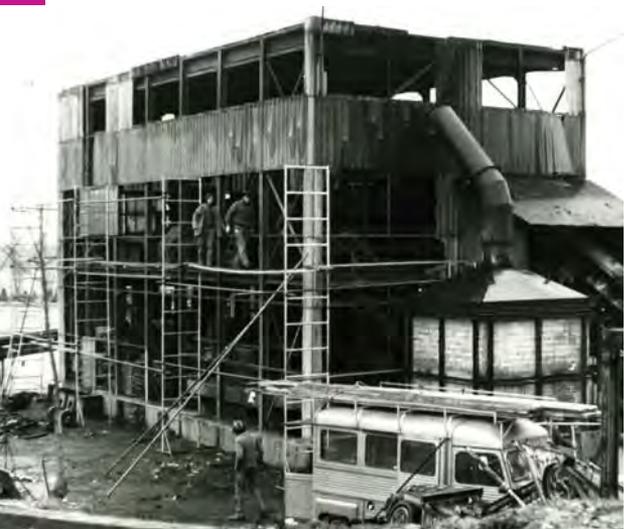
Avec la croissance démographique, le volume des déchets augmente inexorablement et les alentours de la station se transforment en de véritables champs d'épandage. Il devient impossible de ne pas envisager l'incinération dans les plans de développement. À nouveau, les agglomérations de Chambéry et d'Aix-les-Bains unissent leurs efforts, incitées par la loi-cadre de 1975 sur la gestion des déchets. Chaque commune doit collecter et éliminer les déchets des ménages. Ces opérations doivent se faire "sans risque pour l'environnement et pour la santé publique". La loi énonce aussi le principe du "pollueur-payeur" : les ménages financeront la collecte et le traitement des déchets ménagers ; quant à ceux générés par les entreprises, elles en seront responsables et devront en financer le traitement. Par conséquent, les communes adhérentes délèguent au SIAC la collecte, le transport, le traitement et l'élimination de leurs déchets.

Cette prise en charge totale représente une spécificité de l'agglomération chambérienne.

En 1977, l'usine d'incinération est mise en service, avec ses deux fours développant une capacité totale de cinq tonnes à l'heure. L'installation engendre la destruction des ordures ménagères par auto-combustion. Grâce à la récupération d'une partie de l'énergie dégagée, elle incinère les boues de stations d'épuration. Une étape est franchie.

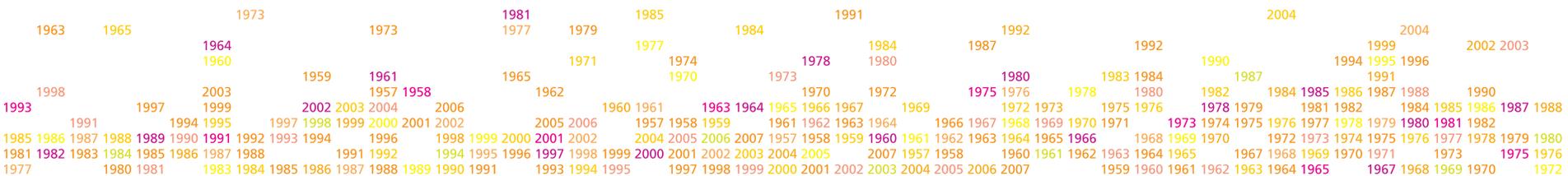
Au cours des années 90, on assiste à la fermeture des petites unités d'incinération de Savoie qui ne peuvent se soumettre aux nouvelles normes. Une concertation des élus des agglomérations de Chambéry (à l'époque, le DUCC), d'Aix-les-Bains (le SILB) et de Maurienne (le SIRTOMM) aboutira à l'augmentation de la capacité de l'usine à 90 000 tonnes par la construction d'un troisième four en 1995.

On peut noter que cette même année voit le personnel de l'usine rattaché à la ville de Chambéry être transféré au DUCC.



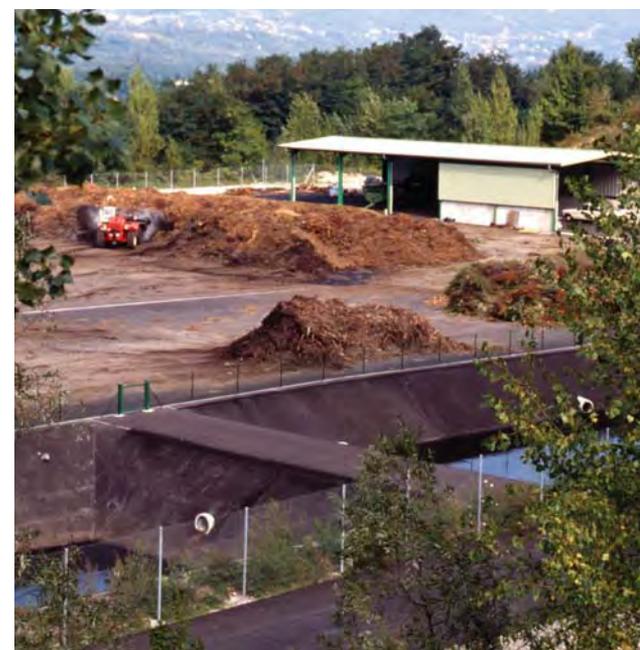
1973

Reconstruction de l'usine de broyage des ordures ménagères après son explosion





2006 Usine d'incinération :
début des travaux, chute de la cheminée



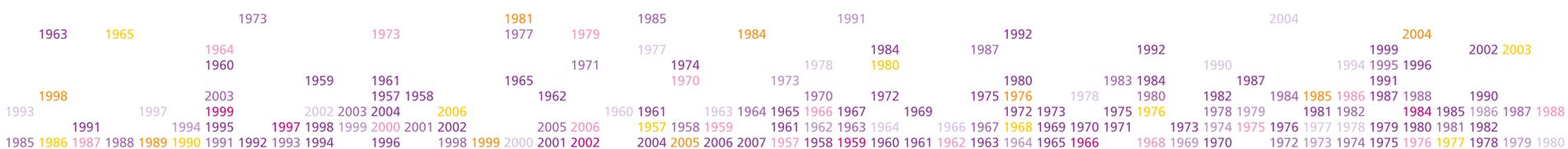
1993
Plate-forme de compostage des déchets verts à Chambéry

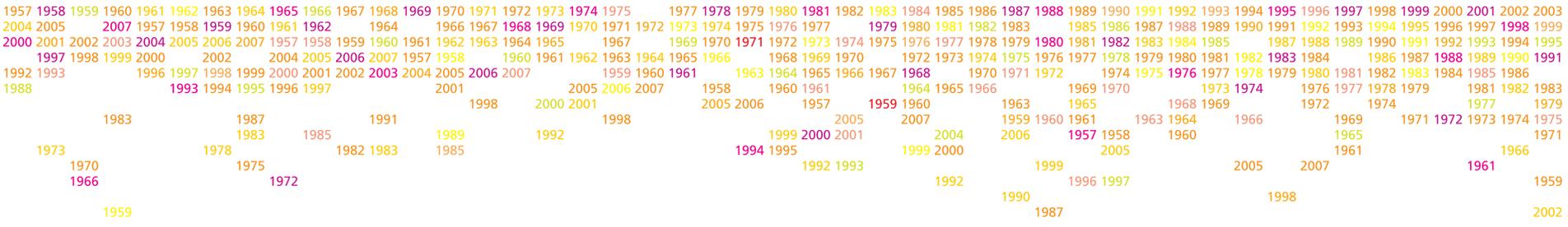
Tout faire pour éviter l'incinération

La nouveauté dans la modernisation de cette usine est la récupération de toute l'énergie issue de la combustion des ordures ménagères. Ce système permet, d'une part, d'alimenter en électricité l'ensemble du site de Bissy (usines d'incinération et de dépollution des eaux usées) ; d'autre part, de fournir de la vapeur chaude au réseau de chauffage urbain de Chambéry. Saluons par ailleurs ses performances puisque les rejets sont bien en deçà des limites fixées par la directive européenne de 2002. Bel effort !

Les élus de l'intercommunalité chambérienne n'ont d'abord pas privilégié l'incinération. Ils ont donc souhaité se doter d'un système cohérent dont le principe réside dans l'expérimentation et la mise en place de solutions susceptibles de stabiliser ou de diminuer ce mode de traitement des déchets. Dans un premier temps, une formule originale de tri fin est retenue à l'usage des quatre déchetteries (Bissy, La Ravoire, Chambéry-le-Haut, Saint-Alban-Leysse) construites entre 1986 et 1990, qui augmentera considérablement le potentiel recyclable des déchets. Un autre dispositif sera utilisé

en complément : la collecte sélective. En 1990, la ville de Chambéry conduit une enquête quantitative et qualitative auprès de 300 foyers dans le but de connaître leurs intentions en matière de tri sélectif. Elle s'avère plutôt encourageante, et un système de collecte est temporairement mis en place chez les représentants du panel. La municipalité décide de transmettre le dossier au SIAC, compétent en la matière. Ainsi, en 1994, le département, le SIAC et la ville de Chambéry signent avec la société Eco-Emballages un contrat pour étendre la collecte sélective et être ainsi un site pilote.





Chambéry devient une des premières villes de France à expérimenter la collecte sélective des déchets ménagers, avec sa fameuse "poubelle bleue" : deux types de poubelles sont mis à la disposition des habitants, dont une bleue pour les déchets recyclables qui sont dirigés vers le centre de tri, ouvert en 1995 et géré par la société Valespace, spécialisée dans le traitement de déchets. L'entreprise se charge de leur valorisation, alors que les autres déchets vont à l'usine d'incinération. En zone rurale, on installe plutôt un second conteneur à côté de celui destiné au verre. Il recevra les papiers, cartons et plastiques. En 2003, la collecte sélective est généralisée à l'ensemble des communes de Chambéry métropole - une poubelle jaune à clapet se substituant à la bleue.

Aujourd'hui, des collectes spécifiques existent aussi pour les piles usagées qui sont traitées en centres spécialisés, et pour les déchets de soins à risques infectieux qui, eux, sont incinérés. D'autres filières sont développées, notamment la valorisation des déchets verts qui ne seront plus mis en décharge, mais traités sur une plateforme de compostage mise en service en 1993 au lieu-dit Champlat, à Chambéry.

Cette installation, deuxième du genre en France, fait appel au procédé naturel de transformation accélérée des végétaux en terreau à l'air libre. Les déchets proviennent non seulement des déchetteries, mais aussi des services municipaux des espaces verts et des entreprises privées. Entre 1994 et 2005, la quantité des déchets traités est passée de 33 500 m³ à 70 000 m³. Le compost est revendu aux professionnels et aux particuliers.

LA SAVOIE, DÉPARTEMENT EXPÉRIMENTAL

- 1989** déclenchement de l'opération Savoie verre +. La récupération du verre s'effectue en partenariat avec la Ligue contre le cancer
- 1990** la Savoie est retenue pour une mission expérimentale de récupération des déchets ménagers toxiques (Savoie D.tox)
- 1994** la société Eco-emballages choisit la Savoie comme territoire de démonstration pour la récupération et la valorisation des emballages ménagers
- 1994** création du SMED Savoie (Syndicat Mixte pour l'Élimination des Déchets) composé du Conseil général et de 6 structures de traitement des déchets en Savoie dont Chambéry métropole
- 1994** 1^{er} plan départemental de gestion des déchets en Savoie : sensibilisation du public, mise en place de la collecte sélective, diminution du nombre d'unité d'incinération.



2003 Fin des poubelles bleues à Chambéry : généralisation du tri sélectif sur l'agglomération avec les bacs et sacs jaunes. De gauche à droite : L. Strazzanti, J-M. Rossero, J-L. Chauvin.

2005

Intervention pédagogique auprès d'élèves
par une amir, Z. Bourbia



Depuis 2002, Chambéry métropole propose aux particuliers de faire du compost dans leur jardin avec la mise en vente de composteurs individuels. Et depuis 2007, le lombricompostage est devenu la solution d'appartement. En signant avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) un Contrat Territorial Déchets le 14 juin 2005, Chambéry métropole, la Communauté de Communes du Lac du Bourget (CCLB) et le Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM) se sont engagés à stabiliser sur leurs territoires la production de déchets des ménages et des entreprises à l'horizon 2008.

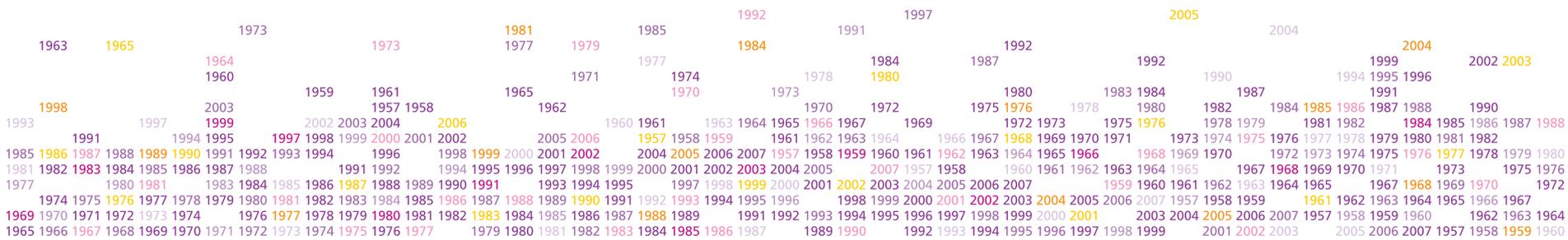
L'objectif est d'enrayer l'augmentation permanente des quantités à incinérer en menant une politique commune volontariste. Le programme d'action prévoit notamment :

- la création d'une redevance spéciale pour les entreprises ;
- le renforcement des collectes sélectives ;
- la multiplication d'actions pour réduire les déchets à la source (compostage, autocollants "stop pub", récupération et réparation de matériel, sensibilisation à une consommation plus responsable...).

• • • Cet après-midi, Mathieu a décidé d'emmenner son petit-fils au parc. L'enfant joue avec son ballon et son grand-père, assis sur un banc, admire le ciel printanier. Au bout d'un moment, Tom ramène son jouet au sol. Pensif, il s'approche.

- Dis, papy. Est-ce que les poubelles du square sont aussi ramassées par les employés de Chambéry métropole ? Mathieu sourit des préoccupations du petit garçon. Il répond par la négative et ajoute :

- L'eau que tu as bue à la fontaine, ça, c'est un service de Chambéry métropole. Comme celle que tu utilises à la maison. Mais c'est une autre histoire...



1995 Inauguration du puits de Saint-Jean-de-la-Porte.
De gauche à droite : A. Crida, R. Dentrux, M-J. Antignac, M. Pillet

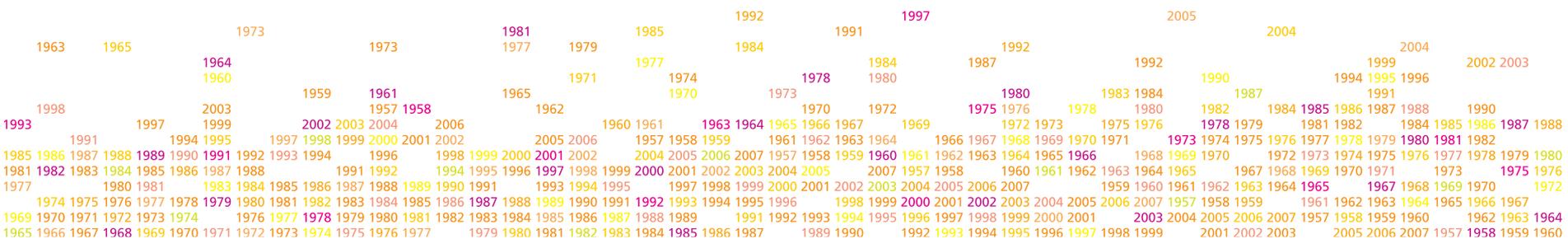


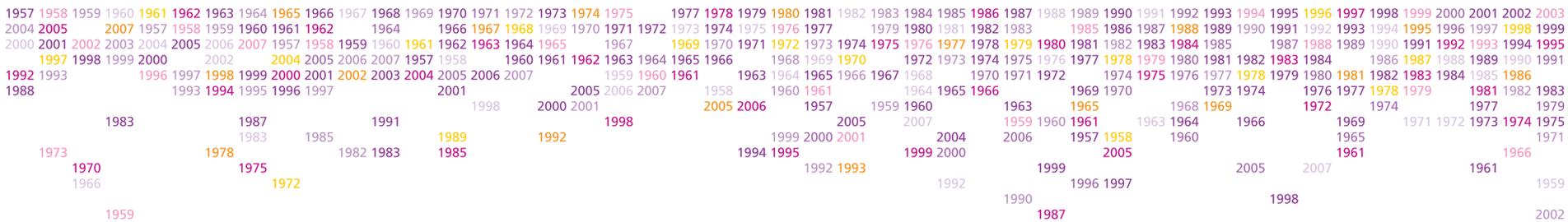
1995 Vue sur le puits de Saint-Jean-de-la-Porte



Pendant ce temps, en 1968 et en 1969, deux réservoirs seront réalisés à Chambéry aux lieux-dits Sur Les Monts et Sainte-Claire. Enfin, en 1996, la pièce maîtresse : le puits de Saint-Jean-de-la-Porte. Immense projet en gestation depuis les années 70, ce puits reçoit les eaux naturellement potables de l'Isère et du massif des Bauges. En ces temps de prise de conscience environnementale, tout est prévu pour aider au développement de l'écosystème (aménagement du lit des torrents du Gargot et du Morbier et d'une succession de bassins) ou pour prévenir d'éventuelles pollutions (contraintes très strictes pour les activités humaines dans le périmètre de sécurité, ainsi que pour la station

d'épuration de Saint-Jean-de-la-Porte, qui sera à cette occasion déplacée en aval). Grâce à des drains horizontaux qui recueillent l'eau jusqu'à 50 mètres de rayon, cet ouvrage de 30 mètres de profondeur puise dans la nappe phréatique que l'on trouve dès 6 mètres sous terre. L'eau est ensuite refoulée vers deux réservoirs de 3 000 m³ chacun, situés à 50 mètres en amont. Ainsi, l'installation de Saint-Jean-de-la-Porte offre une réserve d'eau aux communes raccordées à la conduite d'adduction qui s'étend jusqu'à Chambéry, en passant par Montmélian et Francin. Précisons que les communes traversées par les conduites et non adhérentes du DUCC pourront se raccorder en cas de besoin.





Le service unifié de l'eau : clarté, fluidité, limpidité

Si les communes restent propriétaires de leurs réseaux et équipements, la gestion en est confiée à la structure de l'époque, le DUCC. Le service des eaux de la ville de Chambéry devient service du District (non sans quelques négociations), faisant bondir les effectifs du DUCC. Le réseau est alors composé de 7 puits de pompage, 50 réservoirs et 660 Km de canalisations. La production annuelle d'eau potable est à ce moment-là de 10 000 000 m³.

Les années qui suivront seront riches en nouveaux progrès avec, par exemple, la mise en service du réservoir du Lard, à Vimines, en 2004, ou l'amélioration des techniques de surveillance de la qualité de l'eau et des installations.

La structure sera progressivement renforcée pour finalement embrasser toutes les missions liées à l'eau potable et à l'assainissement, et assurer ainsi un service global. La pratique de la compétence "eau" s'en trouve simplifiée et plus transparente, puisque jusque-là, les rôles étaient partagés : les communes assumant la distribution, pendant que l'intercommunalité était productrice d'eau potable et dépollueuse d'eaux usées. Par ailleurs, la facturation sera exécutée en direct par le District selon un tarif unique pour tout le territoire. En 2004, c'est Chambéry métropole qui donnera à ce service une forme juridique conforme à la loi, en le structurant en deux régies avec autonomie financière : l'une dédiée à l'eau potable et l'autre aux eaux usées.



2005 Equipe de fontainiers de Chambéry métropole



*Si on manque d'eau,
ça risque d'être
la catastrophe !*



Des enjeux de taille pour demain

Aujourd'hui, grâce à une configuration géographique favorable, mais également en raison des efforts accomplis dans le passé, la métropole chambérienne ne souffre pas de problèmes liés à l'eau potable. Mais le sujet est sensible ! et l'augmentation démographique prévue pour les décennies à venir (l'agglomération devrait approcher les 140 000 habitants en 2020) couplée aux évolutions climatiques nous invitent à rester vigilants. Et si nous nous devons de nous responsabiliser de manière individuelle en consommant avec sobriété, en récupérant, en utilisant l'eau de pluie lorsque cela est possible, la collectivité se doit, elle, de pratiquer la prospective pour améliorer les rendements des ressources tout en réalisant des économies.

Quant à Chambéry métropole, elle s'est fixée l'objectif d'encourager les usagers responsables -qu'il s'agisse des ménages, des entreprises ou des collectivités. En outre, l'intercommunalité se tourne vers la recherche de nouvelles ressources ; et pour ceci, l'approvisionnement à partir du lac du Bourget ou du Rhône n'est pas exclu. Enfin les collaborations entre agglomérations pourront être développées afin d'envisager des secours mutuels en cas de défaillance de l'un ou l'autre des réseaux. Faire preuve de créativité, de compétence et de solidarité, voilà peut-être une partie de la solution.

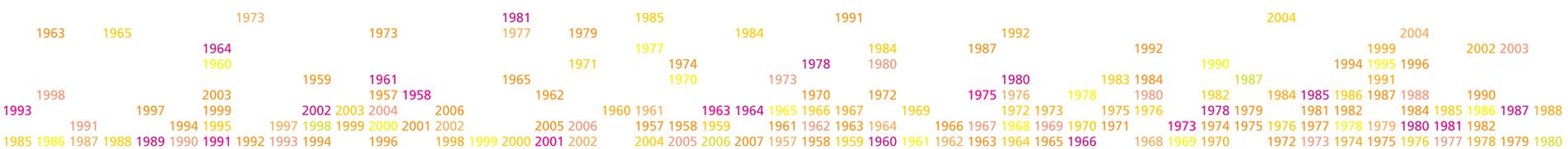
• • • Après avoir soigneusement rangé son ballon, Tom se tourne vers son grand-père. Il semble songeur, et son front s'est assombri.

- Que se passe-t-il ?

- C'est pas très gai. Si on manque d'eau, ça risque d'être la catastrophe.

- La catastrophe, c'est si on ne fait rien. Durant les précédentes générations, l'homme est parvenu à franchir de nombreux obstacles. Le tout est d'avoir conscience des difficultés et de les traiter au bon moment. Allez, tu viens, Tom ? Je te paie une glace !

Mathieu se lève prestement (quelle forme !) et son petit-fils le suit dans les allées de graviers du parc du Verney





TRANSPORTS & DÉPLACEMENTS

Que de chemin parcouru !

••• Le bus roule à belle allure et l'homme et l'enfant regardent par la fenêtre en silence. Soudain, Tom saisit la manche de son grand-père.

- T'as vu cette voiture papy ? Quand je serai grand, j'en aurai une pareille ! D'ailleurs, j'ai la même en jouet à la maison et je l'adore.

- Dis donc, tu as des goûts de luxe, fiston... Une voiture comme ça, ça doit en consommer, de l'essence !

- Et le bus, il en consomme beaucoup, de l'essence ?

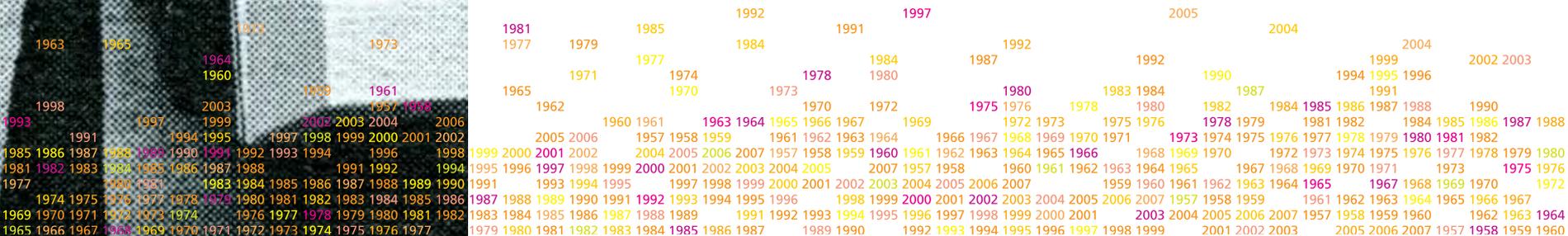
- Ce bus-là, il roule au gaz naturel. Et tu vas me dire que je radote, mais c'est encore un coup de l'intercommunalité, figure-toi. Les premières expériences d'un nouveau type de carburant ont été faites en 1995 ; tu vois, il n'y a pas si longtemps...

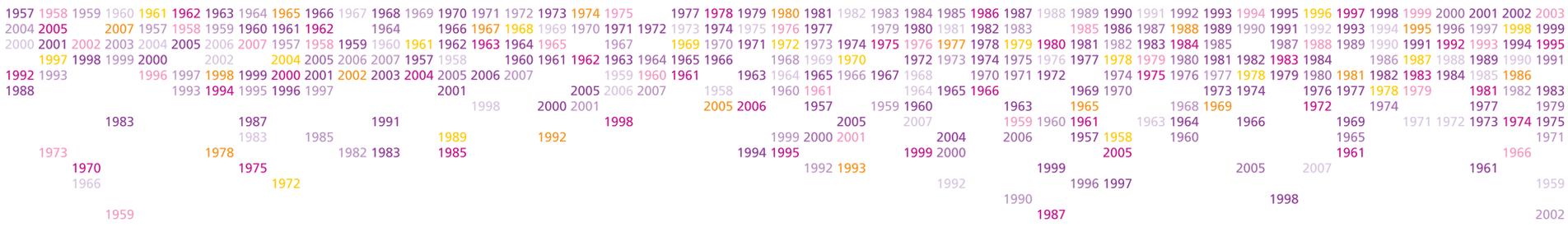
- 1995 ? C'est vieux ! J'étais même pas né !

- ...C'est vrai, tu n'étais pas encore parmi nous. C'était l'époque du DUCC. Pourtant déjà, pendant le SIAURC... Tu m'écoutes, Tom ?

Mais l'enfant est retourné à sa contemplation, admirant la magnifique voiture rouge qui change de file avant de disparaître.

→ Les décennies 60 et 70 ne furent pas à proprement parler des années écologiques. A chaque période ses besoins, et ceux de ces temps de croissance semblaient ne pouvoir être satisfaits que par le développement de déplacements rapides et individuels, sans se soucier de la consommation d'une essence encore bon marché. Priorité, donc, à l'automobile. Les réseaux routiers et autoroutiers s'intensifient sur le territoire français, et la voiture devient le moyen de transport le plus utilisé. Les déplacements tant professionnels que de loisirs se font en voiture, et par sa situation géographique, l'agglomération chambérienne voit se cumuler les mouvements internes avec les transports routiers et les traversées touristiques. Manquant cruellement d'infrastructures, Chambéry s'engorge. Et par répercussion, l'agglomération se trouve face à un véritable problème de circulation. Dès la fin des années 70 (alors qu'entre 1965 et 1975, les déplacements en deux roues sont passés de 43% à 25%), il devient impératif d'agir autour de 3 axes : les transports en commun, le vélo, l'automobile.





1979, le STAC : une réponse adaptée

Les transports en commun, c'est une affaire complexe. Pour mettre en place une politique de transports publics efficace, il est dans un premier temps nécessaire de connaître la population de la zone concernée, ses habitudes et ses motivations. Le maillage doit être cohérent et suffisamment dense, et les prix ne doivent pas être dissuasifs. On connaît bien les défauts des transports chambériens, et, après homologation d'un nouveau périmètre de 15 communes, le SIAC confie la gestion du réseau à la CGFTE. Cette entreprise délégataire réalise une étude de restructuration de l'existant et propose des alternatives adaptées aux spécificités de l'agglomération. L'exploitation débute le 10 septembre 1979.

En 1979, le SIAC signe un Contrat de Développement de 3 ans avec l'Etat qui lui verse une subvention de 6 500 000 F en contrepartie de quoi le Syndicat s'engage à : faire progresser l'offre de transport et la qualité du service rendu, réaliser des aménagements de voirie pour faciliter la circulation des bus, pratiquer une réforme tarifaire et instaurer le versement transport au taux de 0,6%.

Le réseau est autofinancé par les recettes et le versement transport, sans avoir besoin de faire appel à la participation des communes.

1967 Centre d'échanges de bus derrière la mairie de Chambéry



1991 Réaménagement du centre d'échanges de bus, boulevard de la colonne à Chambéry



1980 Construction de la Voie rapide urbaine, tunnel des Monts

1984

Voie Rapide Urbaine, sortie Bassens.



La VRU, révélateur et fluidificateur

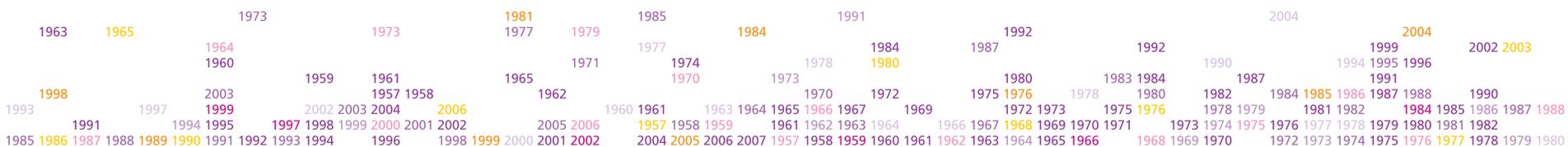
Au début des années 70, l'automobile est reine. Son utilisation intensive fait apparaître embouteillages et pollution. A Chambéry, la situation est grave car la ville est traversée par la RN 6 qui mène à l'Italie et aux stations de ski.

L'objectif premier de la Voie rapide urbaine (VRU) consiste à détourner le flux de transit du centre-ville par un prolongement de l'autoroute Lyon-Chambéry - dont est chargée la société AREA - vers le sud de l'agglomération. Son tracé en fait aussi un moyen d'absorber une partie du trafic chambérien, car la VRU traverse la ville du nord au sud via le tunnel des Monts. Une convention est signée en 1975 avec l'Etat et la société AREA, et, après de nombreux et houleux débats, le SIAURC accepte de prendre en charge la part des dépenses imputables aux communes adhérentes. L'affaire devient intercommunale.

C'est avec la VRU que la nécessité de modifier les statuts du SIAURC se fera jour de la manière la plus éclatante. En effet, se pose à ce moment-là la question de l'interprétation des compétences. Par exemple, concernant la compétence "voirie", on juge que le projet VRU a été imposé par l'Etat. Pour le Président du SIAURC, l'opération a été décidée sans consensus, par une prise de position du Préfet estimant que les grands travaux de voirie de l'agglomération entraînent dans les fonctions du Syndicat. Un groupe de travail "Règlement et compétences" se forme ; le SIAURC sera transformé en SIAC, syndicat aux compétences clarifiées. La VRU, elle, outre son rôle de révélateur de "mauvais fonctionnement intercommunal", sera mise en service en 1982. A partir de ce jour, elle tiendra son rôle de fluidificateur de trafic à la perfection...



1979 Dessin de P. Lortet édité en carte postale par la ville de Chambéry qui réclame la prise en charge financière par l'Etat des travaux de la Voie rapide urbaine.



1958 1959 1960 1961 1962 1963 1964 1965 1966 1967 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003
2004 2005 2007 1957 1958 1959 1960 1961 1962 1964 1966 1967 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999
2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 1957 1958 1959 1960 1961 1962 1963 1964 1965 1967 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995
1997 1998 1999 2000 2002 2004 2005 2006 2007 1957 1958 1960 1961 1962 1963 1964 1965 1966 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1986 1987 1988 1989 1990 1991
1992 1993 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 1959 1960 1961 1963 1964 1965 1966 1967 1968 1970 1971 1972 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986
1988 1993 1994 1995 1996 1997 2001 2005 2006 2007 1958 1960 1961 1964 1965 1966 1969 1970 1973 1974 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986
1983 1987 1991 1998 2000 2001 1998 2005 2006 1957 1959 1960 1963 1965 1968 1969 1972 1974 1976 1977 1978 1979 1981 1982 1983
1973 1978 1985 1982 1983 1989 1992 1999 2000 2001 2004 2006 1957 1958 1960 1966 1969 1971 1972 1973 1974 1975
1970 1975 1992 1993 1999 2000 2006 1957 1958 1960 2005 1961 1966 1971 1972 1973 1974 1975
1966 1972 1992 1999 1996 1997 2005 2007 1961 1959
1959 1987 1998 2002



2004 Accompagnement des enfants à l'école en piédibus à Challes-les-Eaux



Piedibus : les idées les plus simples sont parfois les meilleures

Considérant que :

- on déplore un manque d'exercice pour les enfants ;
- les abords des écoles sont souvent encombrés en périodes de pointe (entraînant insécurité, nuisance sonore et pollution) ;
- les trajets entre école et domicile sont souvent réduits à moins de 2 km.

Quel est le meilleur moyen de déplacement pour se rendre à l'école ?

Réponse : la marche à pieds !

Face à cette évidence, l'agglomération promeut avec l'aide des parents bénévoles le piédibus, véritable système de ramassage scolaire avec arrêts et horaires précis, encadré par des adultes volontaires. Résultat : sécurité, convivialité et désintoxication automobile.

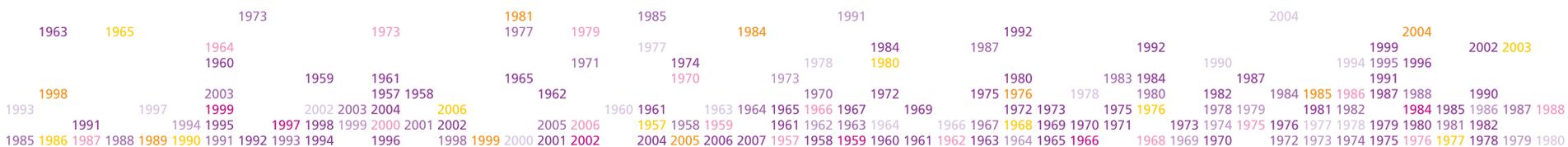
En tout cas, d'autres pistes sont empruntées... Car, en cohérence avec son Agenda 21, Chambéry métropole ambitionne, avec son Plan de Déplacements, d'endiguer l'accroissement des déplacements automobiles à l'horizon 2010 en doublant le nombre de déplacements en transport en commun et à vélo.

Pour cela, il conviendra d'organiser la cohabitation en créant jonctions et synergies : réaliser des couloirs dédiés aux bus, déposer les voitures dans des parkings relais, améliorer l'attractivité et la fréquence des transports en commun, développer les modes déplacements doux (mise en place de plans de mobilité des entreprises et des scolaires, site de covoiturage, centrale de mobilité Mobil'Conseils..), libérer les espaces urbains par une politique de stationnement adaptée.

• • • Assis en terrasse, Tom se dit que sa glace à la fraise est énorme. C'est bien simple, il ne sait pas par où commencer. Il la considère sous tous les angles, mais son grand-père l'interrompt dans ses calculs.

- Aujourd'hui, on dispose de nombreuses solutions pour se déplacer dans l'agglomération. Et l'intercommunalité ne manque pas d'imagination : vélo, covoiturage, piédibus...

- Piédibus ? je connais, c'est comme ça que je vais à l'école. On se promène, on discute avec les copains, c'est chouette.





DES ÉQUIPEMENTS pour le bien-être des habitants

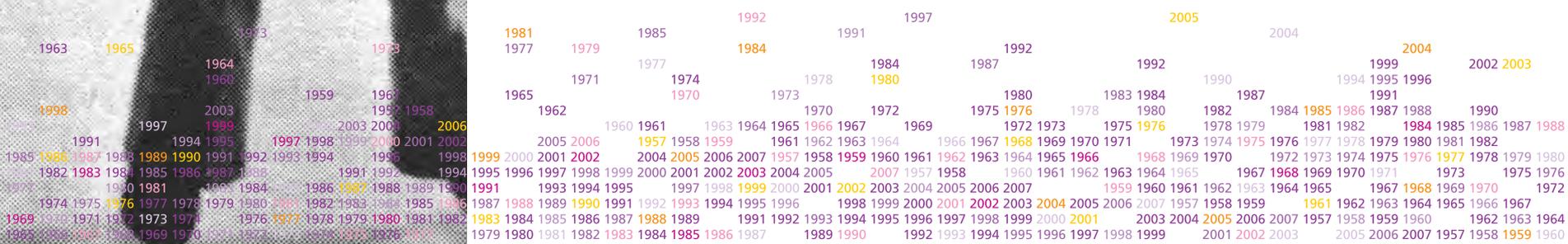
Une commune de taille modeste ne peut pas toujours fournir seule des infrastructures de qualité à ses administrés. Sports, culture, loisirs sont autant d'activités indispensables au quotidien et au bien-être de ses habitants. Mais les investissements sont lourds, alors que certaines installations appartenant à la ville-centre profitent à toute la population du territoire. Voilà pourquoi la structure intercommunale chambérienne s'est tournée vers ces domaines d'intervention, même si elle n'est pas dotée des compétences sportives ou culturelles. Avec Chambéry métropole, l'agglomération est passée d'une politique de gestion à une politique globale sur les équipements, pour mieux répondre aux besoins des habitants et des grands clubs sportifs qui participent au rayonnement du territoire. Pour que l'agglomération soit une agglomération vivante, une agglomération où chacun puisse trouver de quoi s'enrichir et s'épanouir.

Les sports au programme

A la suite des lois de décentralisation des années 80, la Région prend en charge la construction des lycées, mais pas celle de leurs gymnases, qui est destinée aux communes.

A l'occasion de la construction du lycée du Granier, à La Ravoire, le SIAC est donc sollicité pour le gymnase de ce quatrième lycée d'agglomération. C'est ainsi que le Syndicat prendra cette compétence en 1991.

Le premier réalisé par l'intercommunalité, le gymnase du Granier, ouvrira ses portes en 1993. Par la suite, viendront ceux de La Cardinière à Chambéry en 1997 (Delphine et Jonathan depuis 2003), de Leya à La Motte-Servolex en 2001, de Boutron II à Chambéry et du Parc à Challes-les-Eaux en 2002, enfin du Levant à Cognin en 2005.



Le Phare grand équipement plurifonctionnel

La culture accessible à tous

L'Espace culturel André Malraux, à Chambéry, est un équipement qui a un rayonnement départemental, voire régional. Construit en 1987 par la ville à la place de la caserne Barbot, accolé à celle de Curial, l'Espace culturel André Malraux offre aux habitants de nombreux spectacles et films. Depuis 1995, Chambéry métropole apporte un soutien financier aux investissements de cet équipement.

Le petit Canada

Ainsi surnommé, le site de Savoie Grand Revard, situé au coeur du Parc régional des Bauges, regroupe trois stations (La Féclaz, Le Revard et Saint-François-de-Sales) réputées pour leur domaine nordique, le premier de France. En 1990, le SIAC adhère au syndicat mixte qui gère le site aux côtés des syndicats intercommunaux du Lac du Bourget et des Bauges, des communes de Arith, Saint François-de-Sales, Chambéry et Les Déserts. Chambéry métropole se substituera aux deux dernières en 2002 et 2006.

Sport et rayonnement

Depuis 2003, Chambéry métropole soutient financièrement les clubs sportifs qui contribuent au rayonnement de l'agglomération. Pour bénéficier de ce partenariat, les clubs doivent être d'un niveau sportif suffisant et pratiquer une discipline reconnue en France, mais également répondre à des critères d'impact médiatique et de promotion de l'agglomération.

L'intercommunalité aidait 10 clubs en 2003 ; ils sont aujourd'hui au nombre de 15, dont 2 clubs relèvent d'un niveau national : Chambéry Savoie Handball et Challes-les-Eaux Basket.



Quoi de plus naturel qu'un phare pour accompagner le rayonnement d'une agglomération alors qu'elle franchit le cap du demi-siècle d'existence ? Pourrions-nous le qualifier de grand chantier du jubilé ? Quoi qu'il en soit, la pose de la première pierre du Phare a été décidée à la date symbolique du 16 février 2007, cinquante ans jour pour jour après la naissance du SIAURC. L'agglomération chambérienne manquait cruellement d'un équipement susceptible d'accueillir de grands événements, comme les matches de l'équipe de première division, Chambéry Savoie Handball. C'est le 13 septembre 2001 que les élus prennent la décision de construire un grand équipement à triple vocation : sportive, culturelle et économique. On pense d'abord à un espace couvert de 3 000 places assises, mais les études démontrent qu'une jauge de 6 000 spectateurs serait plus adaptée aux besoins de l'agglomération.

On choisit un terrain à proximité du parc des expositions, à Bissy, qui semble être le seul réellement en mesure d'accueillir l'édifice : des parkings sont à disposition, il se situe à proximité d'un centre-ville bien desservi par les transports en commun, et de l'autoroute facilitant l'accès depuis Annecy, Genève, Grenoble ou Lyon. Un concours d'architectes est organisé en 2004 ; c'est *Patriarche & Co* qui sera choisi le 31 mars 2005. Première grande réalisation de la toute jeune communauté d'agglomération, le Phare en est probablement l'une des plus importantes, à tout point de vue. Pour avoir un aperçu de l'ampleur du projet, citons seulement que ces travaux n'ont duré que deux ans, mobilisé jusqu'à quarante entreprises et cent ouvriers en moyenne par jour pour un budget total de 41,5 millions d'euros, avec la participation de l'Etat, de la Région et du Département.

1957 1958 1959 1960 1961 1962 1963 1964 1965 1966 1967 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975
 2004 2005 2007 1957 1958 1959 1960 1961 1962 1964 1966 1967 1968 1969 1970 1971
 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 1957 1958 1959 1960 1961 1962 1963 1964 1965 1967
 1997 1998 1999 2000 2002 2004 2005 2006 2007 1957 1958 1960 1961 1962 1963
 1992 1993 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 1959
 1988 1993 1994 1995 1996 1997 2001 2005 2006
 1983 1987 1991 1998 2000 2001 1998
 1973 1978 1985 1989 1992
 1970 1975 1982 1983 1985
 1966 1972
 1959

Par ailleurs, une magnifique mise en lumière a été conçue par Lucas Goy, jeune artiste lyonnais, pour que l'édifice devienne l'un des plus beaux acteurs de la nuit chambérienne.

En mars 2005, le Conseil communautaire décide de déléguer l'exploitation du Phare à une entreprise privée. En effet, les besoins techniques (passer par exemple d'une configuration spectacle en configuration sport en moins de 24h) et de promotion nationale voire internationale font apparaître la nécessité de confier ces missions à une entreprise spécialisée. En décembre 2007, les élus communautaires choisissent la société Vega qui sera chargée de la programmation des événements sportifs, culturels et économiques, ainsi que de la gestion courante du bâtiment. Le Phare sera inauguré fin janvier 2009.

• • • - Tu sais que pour trouver ce nom, Le Phare, Chambéry métropole a consulté tous les habitants de l'agglomération ?
 - Oui, je sais, on a participé avec maman et papa. Moi j'étais petit, mais maman m'a dit que j'avais de bonnes idées.
 - Eh bien vous avez fait partie des 1 640 réponses. Pas mal, non ? Parmi elles, un jury a choisi trois noms : Le D3, Le Spot et Le Phare. Finalement, après une ultime consultation des habitants, c'est Le Phare qui a été retenu... Et voilà. Et dans quelques années, tu iras avec des copains assister à de grands matchs ou aux concerts de tes chanteurs préférés.
 Dans les rues du centre ville, la petite promenade digestive ne fait pas de mal à Tom : la glace était énorme, mais il en est parvenu à en venir à bout. Mathieu, quant à lui, semble pris dans ses pensées. Il marche lentement à côté de son petit-fils, le nez en l'air et les mains dans les poches. L'après-midi s'achève, on va rentrer...



Un chantier exemplaire pour un équipement HQE

Le Phare, bâtiment de Haute Qualité Environnementale (HQE), est conçu pour un fonctionnement sobre et respectueux de l'environnement. Par exemple, trois systèmes "propres" et ingénieux ont été préférés à la climatisation : dans la salle principale, la température est régulée par un échangeur entre l'air ambiant et la nappe phréatique ; dans le déambulateur, une verrière bio-climatique permet une aération optimale ; enfin, la structure en béton et le talus adossé à la façade extérieure aide à conserver la fraîcheur intérieure.

Quant au chauffage, il est assuré par le réseau urbain de Chambéry, qui sera à l'avenir alimenté à 60% en énergies renouvelables. En dernier lieu, il est prévu d'installer une centrale photovoltaïque pour produire près de 170 000 kwh par an.



2007 Pose de la 1^{ère} pierre du Phare le 16 février 2007, 50 ans après la création du SIAURC. En haut, A. Poncet, J. Richardson, T. Repentin, P. Gardent. En bas, B. Laclais, J. Bollon, L. Besson, C. Sapède.



LA SOLIDARITÉ c'est l'affaire de tous

••• "Solidarité : engagement par lequel des personnes s'obligent les unes pour les autres, et chacune pour tous - En général, responsabilité mutuelle qui s'établit entre deux ou plusieurs personnes - Sentiment qui pousse les hommes à s'entraider."
Le Nouveau Littré

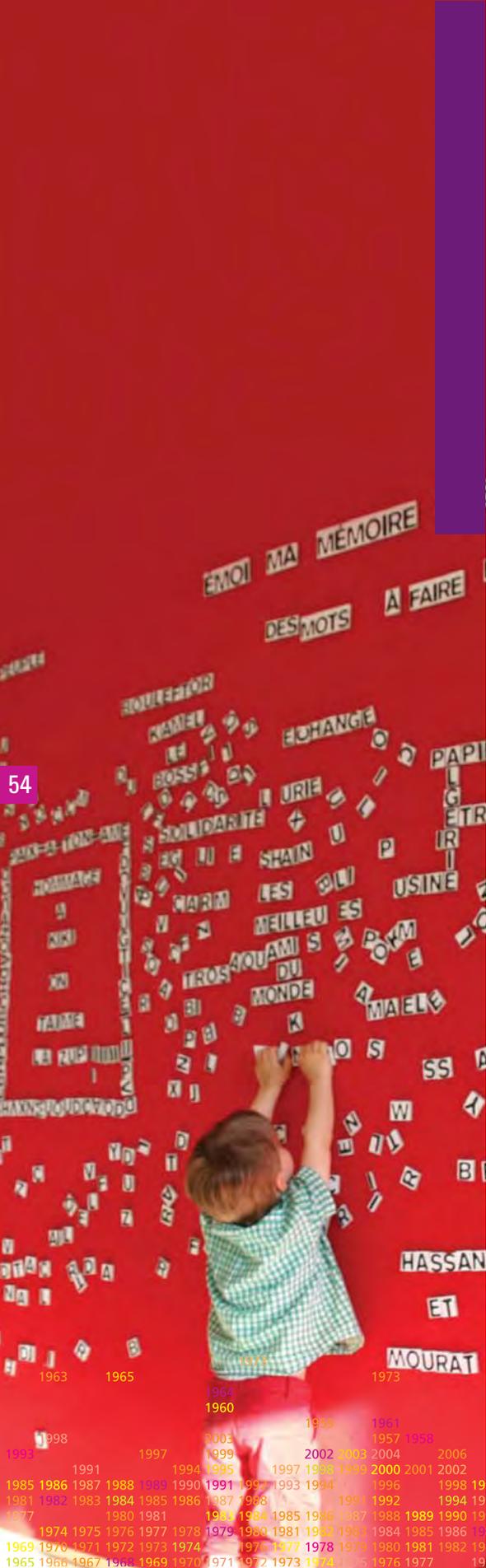
Ce soir, Tom dormira chez son papy. Il aime la petite chambre qu'il lui a aménagée sous les toits ; il s'y sent bien, en sécurité. Il aime y jouer, faire ses devoirs ou tout simplement rêvasser, allongé sur son lit. Alors, en attendant l'heure du dîner, il est monté avec le gros dictionnaire que son grand-père lui a prêté.

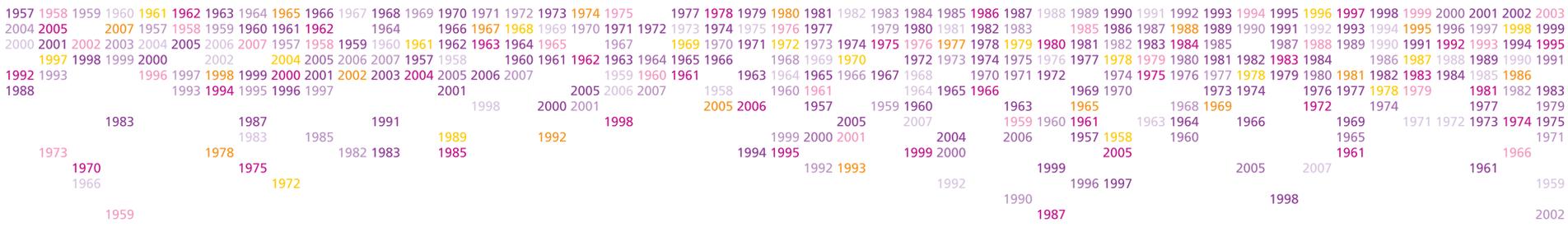
"Sentiment qui pousse les hommes à s'entraider." La phrase tourne dans sa tête comme une ritournelle...

Le logement, un enjeu du XX^e siècle

Lors des Trentes Glorieuses, avec l'accroissement de la population, la construction va bon train. Les lotissements se développent un peu partout, et on assiste à l'apparition d'un nouvel urbanisme : les grands ensembles. En effet, les collectivités et les bailleurs répondent à la demande en fournissant des logements modernes à loyer modéré, et ce sont de véritables "petites villes" qui poussent en campagne, aux abords de Chambéry : le Biollay et Chambéry-le-Haut (respectivement 5 000 et 8 000 habitants à l'époque). Toutes les catégories sociales se côtoient, des efforts sont faits avec l'installation de services publics et de proximité ainsi que la mise en place des transports en commun mais au fil des années, des tensions se créent.

La densification urbaine croît tout au long des années 60 à 80 et l'urbanisation s'étend autour de Chambéry avec le développement des communes de Barberaz, Barby, Bassens, Cognin, Challes-les-Eaux, Jacob-Bellecombette,





La Motte-Servolex, La Ravoire, Saint-Alban-Leysses. Et si depuis 1975, la croissance de l'agglomération a ralenti, elle reste soutenue avec un rythme actuel de 1 200 nouveaux habitants chaque année. Se loger devient difficile, les besoins évoluent. Les élus ont conscience qu'il est important de gérer le logement de façon cohérente et équilibrée. Si le DUCC s'occupait déjà de l'accueil des gens du voyage, ce ne sera qu'avec la création de la communauté d'agglomération et le transfert du service politique de la ville de Chambéry en 2001, que les élus pourront agir en faveur d'un développement solidaire avec les compétences "équilibre social de l'habitat" et "politique de la ville".

Quelque part où s'arrêter

L'intercommunalité chambérienne a été rapidement saisie de la question de l'accueil des gens du voyage par les communes. Leur mode de vie a beaucoup évolué et les solutions d'accueil et de stationnement ont dû s'adapter. Lorsqu'en 1965, le maire de La Motte-Servolex demande aux élus du SIAURC de l'aider à résoudre le problème du camp de "nomades" établi sur sa commune, sur les terrains des champs d'épandage appartenant à la ville de Chambéry, il sera envisagé de créer une aire au stationnement limité à 10 jours.

Alors qu'aujourd'hui, les familles ont tendance à se sédentariser et le temps de stationnement est bien plus long. Dans un premier temps, on recherche un nouveau lieu à aménager, mais le camp est maintenu. Le SIAURC achète l'emplacement et en 1969, des travaux sont engagés pour le transformer en véritable terrain d'accueil. La gestion sera confiée à l'Association Savoyarde pour la Promotion des Gens du Voyage. Les familles devront s'acquitter d'une redevance journalière d'occupation du camp.

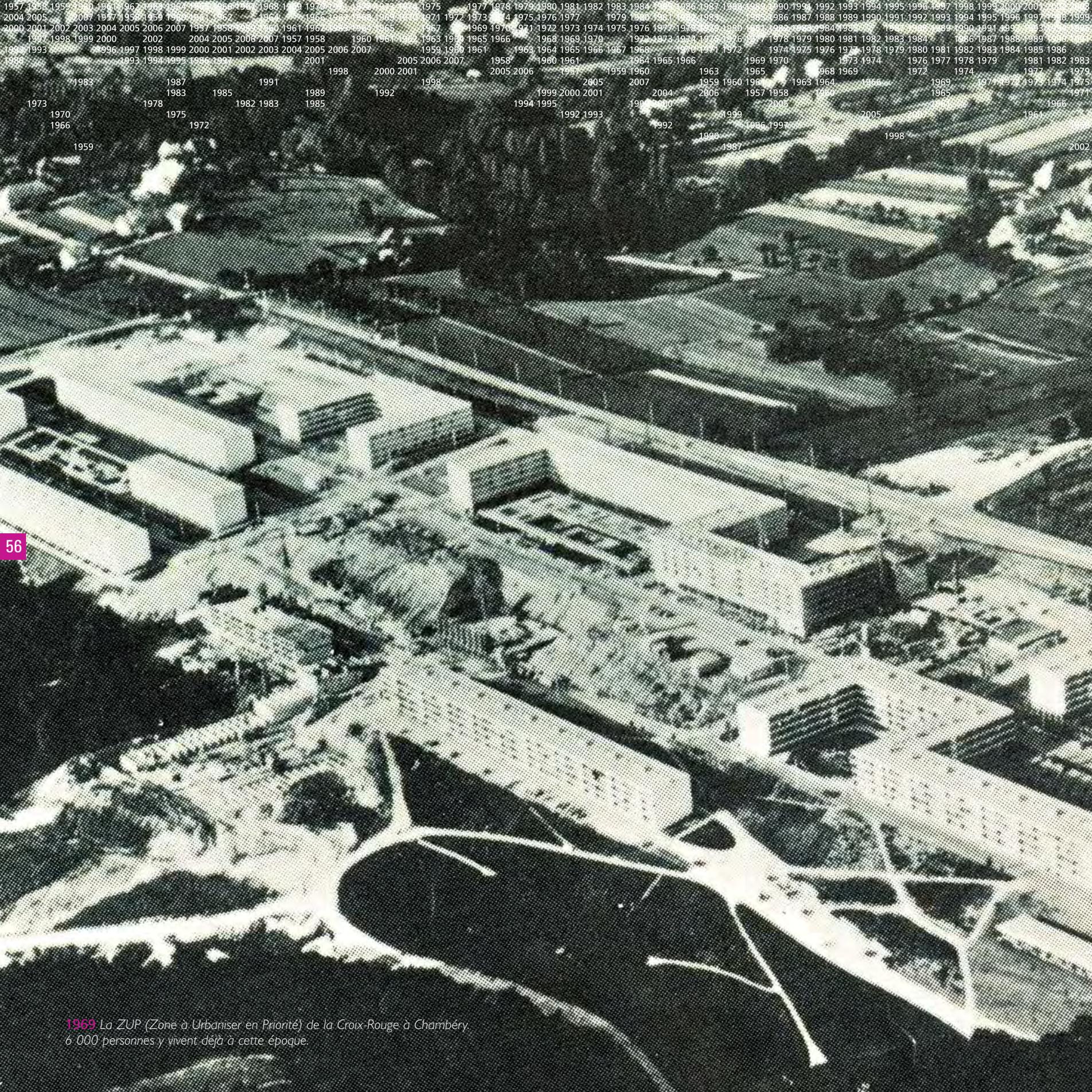
La prise de compétence est effective en 1978, les choses s'accroissent, et en 1989, l'agglomération possède 5 aires semi-sédentaires : La Ravoire, Saint-Alban-Leysses, Les Landiers, Les Fontanettes et Saint-Saturnin à Chambéry. En 1990, la loi Besson vient clarifier les rapports parfois tendus entre les gens du voyage et les communes, en prévoyant des contraintes mutuelles. Cette loi stipule que toute commune de plus de 5 000 habitants doit mettre à disposition un terrain aménagé, en contrepartie, il sera possible d'interdire le stationnement des nomades sur tout le reste du territoire communal. Aujourd'hui, les gens du voyage disposent d'une aire d'accueil et de treize terrains familiaux sur le territoire de l'agglomération. Et depuis 2006, Chambéry métropole, qui vient de compléter les compétences de création et d'aménagement par l'ajout de la "gestion de terrains familiaux", a toute latitude pour agir dans ce domaine. Ainsi, au travers de deux nouveaux programmes, l'agglomération va-t-elle s'employer à la réhabilitation des terrains existants, tout en s'impliquant dans un projet d'habitat adapté à une partie de cette population devenue sédentaire.



2008 Habitat adapté à La Balme à Chambéry pour les gens du voyage sédentarisés



2005 Aire d'accueil des gens du voyage avenue de la Boisse à Chambéry



1969 La ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité) de la Croix-Rouge à Chambéry.
6 000 personnes y vivent déjà à cette époque.



Des logements de qualité pour tous

Qualifiée de “véritable défi” par le Président de Chambéry métropole, Louis Besson, la question du logement est aujourd’hui le grand sujet de l’intercommunalité. Pour que chaque habitant de l’agglomération, quels que soient ses revenus, puisse disposer d’un logement adapté à ses besoins et à sa capacité financière, Chambéry métropole travaille avec l’ensemble des partenaires concernés : l’Etat, la région, le département, les communes, les associations, les organismes constructeurs et bailleurs sociaux. Ses actions concernent aussi bien les logements publics que privés, en location ou en accession, le parc ancien, les copropriétés plus récentes, les logements des quartiers en difficulté. Pour mener à bien sa politique en matière de logement, l’intercommunalité met en place un outil essentiel à la mise en oeuvre des principes de mixité urbaine et de diversité de l’habitat : le Programme Local de l’Habitat (PLH). La philosophie du PLH pourrait être résumée en trois mots : anticiper, participer, construire.

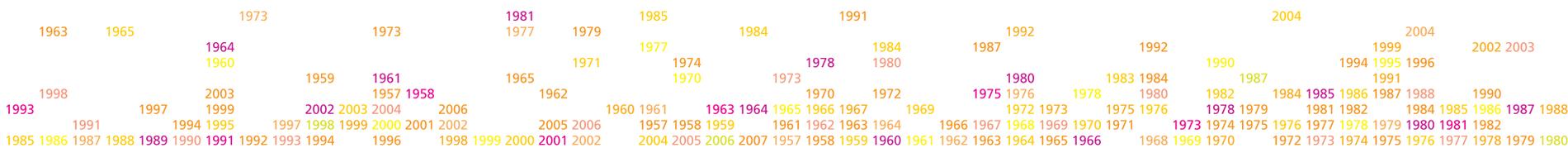
Anticiper parce qu’un développement urbain harmonieux ne peut se faire sans prévoir.

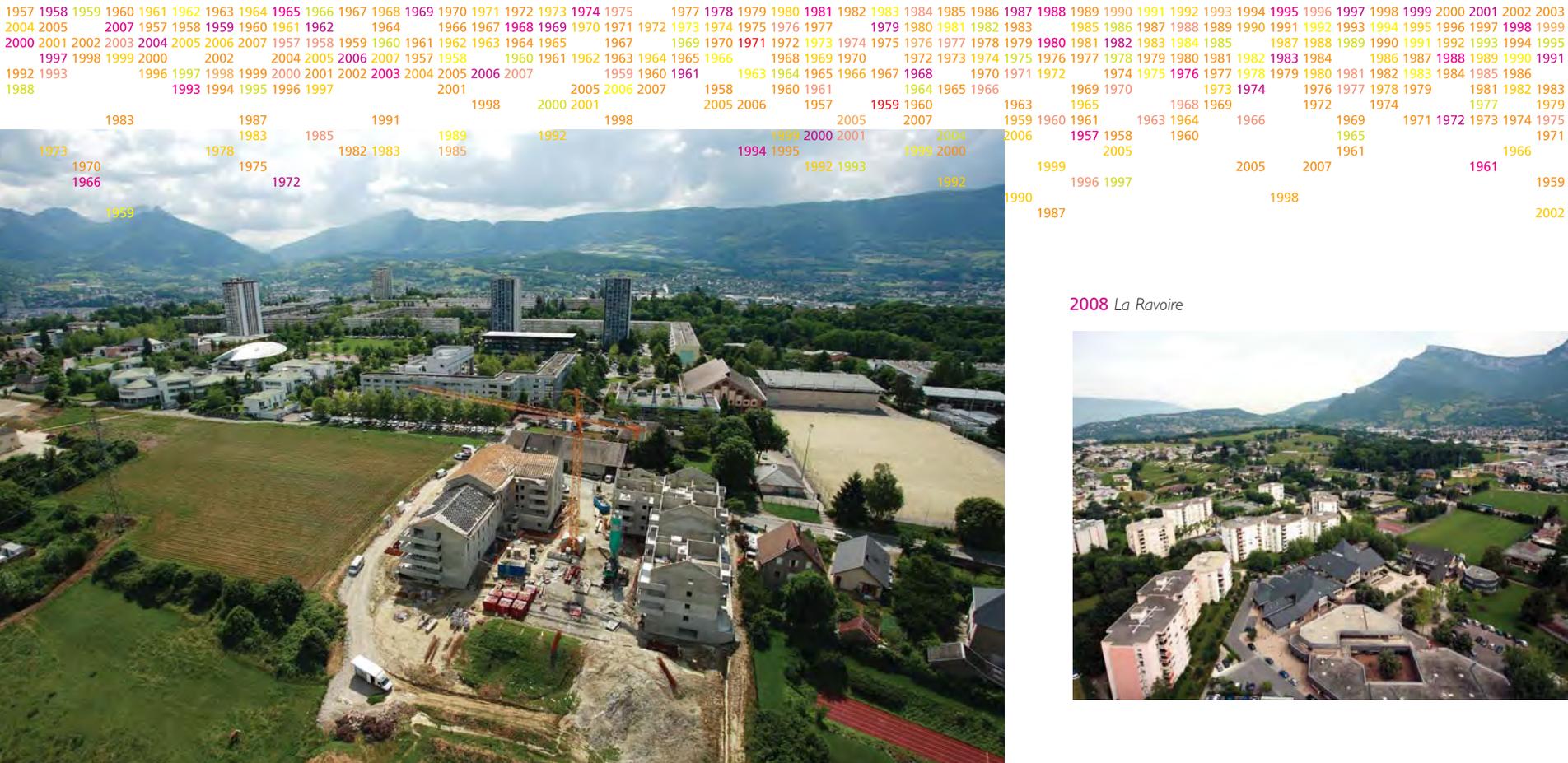
Participer, car des logements de qualité proches des lieux de travail aident à créer de bonnes conditions de développement économique et à diminuer le trafic automobile.

Construire parce que chacun doit disposer d’un logement décent, parce que la mixité sociale se réalise par l’habitat. Le 1^{er} programme adopté pour 6 ans en juin 2001, a eu notamment pour objectifs la construction de 700 logements neufs par an et la création d’un opérateur foncier unique (actuel EPFL). Les objectifs atteints à 90% seront redéfinis pour la période 2008-2013 : bâtir une moyenne de 1 250 logements neufs par an (dont 30% de sociaux, comme en 2001), améliorer la mise en oeuvre du droit au logement pour l’ensemble des ménages de l’agglomération et soutenir l’attractivité du territoire en augmentant la qualité des logements. Pour atteindre son objectif quantitatif, l’agglomération attribue des aides financières à la construction et à la rénovation de logements sociaux.

Avec l’opération “Rénovez pour louer”, lancée en 2005, Chambéry métropole aide les propriétaires à financer la rénovation de logements ou la réhabilitation de bâtiments. En échange de quoi, le propriétaire s’engage à demander un loyer modéré. En juillet 2003, le Conseil communautaire de Chambéry métropole se prononce en faveur de la création d’un Etablissement Public Foncier Local. L’EPFL 73, qui voit le jour en 2005, fonctionne comme une banque du foncier : il achète des terrains pour le compte de collectivités, puis les revend aux collectivités ou aux opérateurs. Si aujourd’hui, il regroupe Chambéry métropole, les communautés de communes du Gelon et du Coisin et de la Combe de Savoie, soit 38 communes (130 000 habitants), d’autres collectivités peuvent le rejoindre.

L’EPFL a 4 grandes priorités : favoriser la construction de logements, anticiper et maîtriser le développement économique, préserver le foncier agricole et les espaces naturels, préparer l’arrivée des grands ouvrages ferroviaires.





2007 Programme de rénovation urbaine sur les Hauts-de-Chambéry

Agir pour les quartiers

Initié par l'Etat en faveur des quartiers en difficulté, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) - comme précédemment le Contrat de ville d'agglomération - vise un double objectif : améliorer la qualité des logements dans les quartiers prioritaires et en veille par des actions de réhabilitation en partenariat avec les bailleurs sociaux ; proposer une offre de logements diversifiée, adaptée et mieux répartie sur tout le territoire intercommunal. Le 19 mars 2007, est signé un CUCS entre l'Etat, la Région, le Département, les bailleurs sociaux et Chambéry métropole. Les priorités du CUCS sont liées à l'habitat et au cadre de vie, mais également à l'éducation, l'emploi, la citoyenneté et la santé. Chambéry métropole offre une aide financière aux communes qui en ressentent le besoin pour accompagner

des opérations de restructuration des espaces extérieurs et des commerces de proximité ou des opérations de création ou d'adaptation d'équipements. Le 17 octobre 2005 est une date décisive pour les habitants des quartiers des Hauts-de-Chambéry (15 000 habitants) et du Biollay (5 200 habitants). Ce jour-là, Chambéry métropole signe une convention avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), instituant le Projet de Rénovation Urbaine (PRU). C'est le coup d'envoi d'un ambitieux programme de rénovation de ces deux quartiers chambériens. Nous voilà partis pour six ans de travaux d'un montant total de 160 000 000 euros ! Outre les deux signataires, les financements sont assurés par la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région, le Département, la Ville de Chambéry et les bailleurs sociaux.

2008 La Ravoire



Grâce à une démarche de concertation, les résidents seront étroitement et régulièrement associés au déroulement d'un projet qui se veut respectueux de l'homme et de l'environnement. La rénovation et la construction de plusieurs immeubles sur les deux quartiers, ainsi que la déconstruction, commencée en 2007, sur Les Hauts-de-Chambéry suivant le principe "un logement construit pour un logement déconstruit", sont destinées à apporter une incontestable amélioration de la qualité de vie des habitants avec notamment l'installation de services publics et de commerces. Ce grand chantier correspond parfaitement aux objectifs de mixité urbaine et sociale et de diversité de fonctions fixés par l'agglomération. Dorénavant, un quartier sera aussi bien un lieu d'habitation que de travail, de loisirs ou d'activité économique.



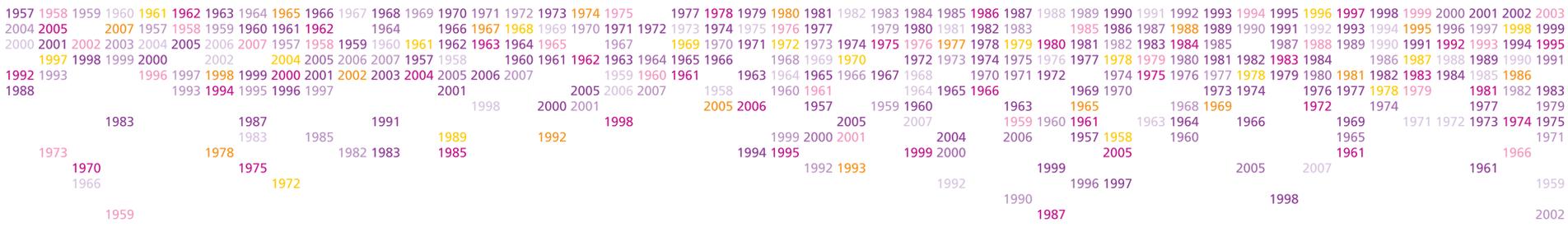
SOUTENIR la dynamique économique

Une compétence récente, un héritage stratégique

→ Emploi, équipements, infrastructures ou développement harmonieux du territoire, ces enjeux sont interdépendants. Aujourd'hui, une structure intercommunale doit pouvoir agir dans de nombreux domaines. Alors, comment financer les projets ? Créer de la qualité de vie, c'est avant tout créer de l'emploi pour que chacun puisse évoluer décemment dans un environnement adapté. Et pour proposer une offre d'emploi suffisante et variée, l'agglomération doit savoir attirer des potentiels externes, conserver et développer les entreprises locales, aider à la création de nouvelles dynamiques. En contrepartie, elle perçoit la Taxe Professionnelle, sa première ressource fiscale, grâce à laquelle elle peut se donner en partie les moyens de ses ambitions.

Compétence optionnelle à l'époque du DUCC, le "développement économique" prend corps en 2001, au moment du passage du personnel du service de la ville de Chambéry à la communauté d'agglomération. Par ailleurs, un état des lieux des zones d'activités transférées par les communes est réalisé : une stratégie économique doit être définie sur le territoire. En effet, si sa situation à la croisée de deux grands axes européens et au cœur d'un axe de développement particulièrement dynamique entre Genève et Grenoble, le sillon alpin, est un véritable atout, l'aspect peu attractif des zones d'activités existantes, leur manque de spécialisation, la faible densité d'entreprises au sein des espaces et leur dispersion sur le territoire, sont autant de faiblesses sur lesquelles il faudra agir.

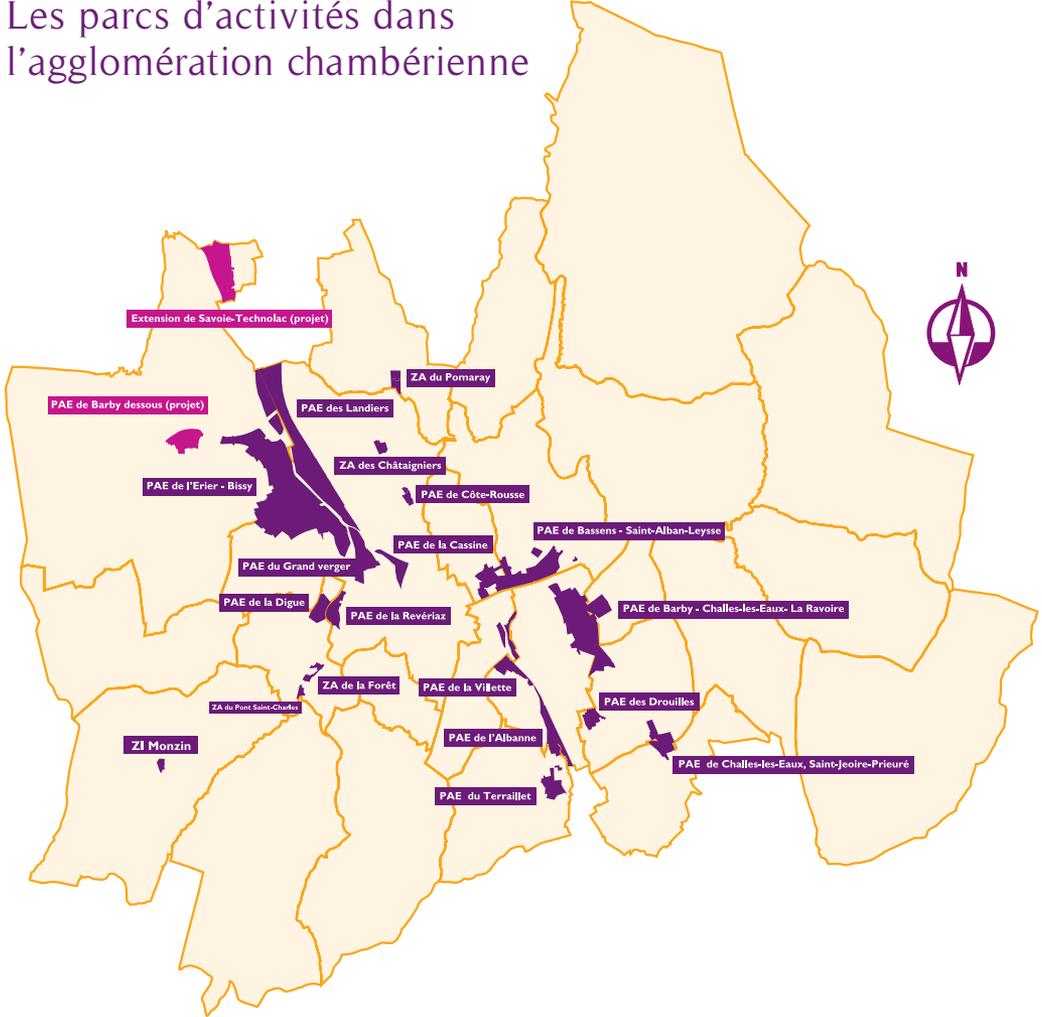


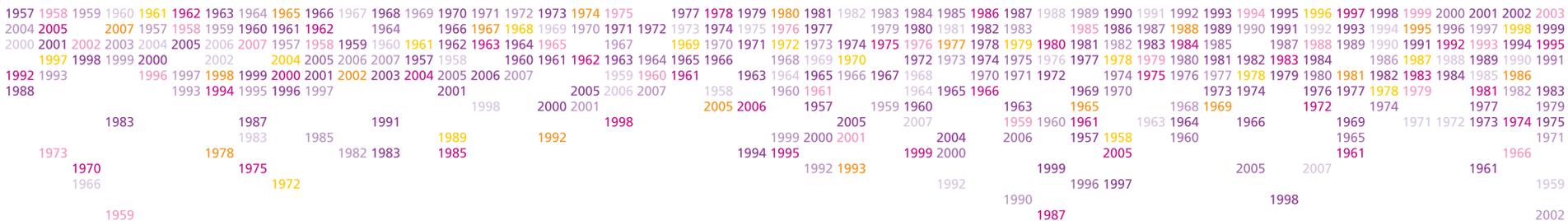


En priorité, les efforts seront concentrés sur deux principaux sujets. Conserver et améliorer l'existant par la gestion et l'entretien des 50 zones d'activités du territoire (la première d'entre-elles, qui deviendra la plus vaste, la zone de Bissy, depuis 1965). Apporter son soutien aux énergies émergentes avec l'aide à la création d'entreprises et la mise à disposition d'espaces locatifs et de services (parc d'activités de Côte Rousse, dans le quartier des Hauts-de-Chambéry, ouvert en 1993 par la ville de Chambéry dans un ancien collège).

Depuis, Chambéry métropole n'a de cesse de rendre le tissu économique de l'agglomération plus lisible et plus équilibré. Elle gère, anime et développe les Parcs d'Activités Economiques (PAE), qu'elle veut de qualité, crée de nouveaux parcs plus adaptés aux attentes et au développement des entreprises -comme celui du Terraillet à Saint-Baldolph ou encore des Drouilles à Challes-les-Eaux. Aujourd'hui, l'agglomération ne compte pas moins de 10 Parcs d'Activités Economiques et 4 zones artisanales sur 762 hectares.

Les parcs d'activités dans l'agglomération chambérienne





Gérer le quotidien

Quels que soient l'âge, la taille de l'entreprise, ou le secteur d'activité sur lequel elle intervient, Chambéry métropole tente d'apporter une réponse immobilière sur mesure. Ainsi, la communauté d'agglomération est partenaire de dispositifs locaux qui ont pour mission d'aider financièrement et techniquement les jeunes pousses. Mais elle s'adresse aussi aux sociétés plus importantes auprès desquelles elle fait valoir ses atouts géographiques indéniables. Le cadre de vie, l'offre de services et cette situation privilégiée entre plusieurs métropoles européennes majeures représentent en effet des arguments très convaincants.

Le parc d'activités de Côte-Roussie héberge aujourd'hui 86 sociétés qui emploient 270 personnes sur une superficie de 6 200 m². Cet outil au service de l'ensemble de l'agglomération propose deux formules : la pépinière, location précaire de bureaux et services destinée à soutenir les jeunes structures durant leurs premiers mois d'existence ; "l'hôtel d'entreprises", qui offre des baux commerciaux classiques.

Pour la bonne marche des activités économiques du territoire, Chambéry métropole entretient et réaménage plus de 45 km de voirie d'intérêt communautaire, comme l'avenue de la Houille Blanche ou l'avenue des Landiers à Chambéry. A partir de 2007, la gestion des voiries s'étendra bien au-delà des zones d'activités. On l'a constaté, l'agglomération a tout intérêt à voir l'activité économique prospérer sur son territoire. C'est pourquoi, outre les services directement liés à l'immobilier, des dispositifs financiers ou humains ont été mis en place pour aider les entrepreneurs dans le développement ou dans la création de leur structure.

2001 Ateliers de l'entreprise OCV, fabricant de fibres de verre dans la ZAE de Bissy



SYNDICAT INT AINISSEMENT IS D'IMPORTAI

Chambéry
ité syn-
de M.
Savoie,
amment

tion du
robation

harges
syndi-
partition
munes est
population.
par la
t, il est
critère de
bit aban-
re critère

ussion, et
nation au-
(coût des
techniques,
le comité
ne réparti-
estissement
retenant

64
era la

pténces
emande de
de nouvel-
ension des
at ont été

ion (V.R.U.,
Rocade-sud,
de la Ga-
, aménage-
r la N. 6 à
ps des sa-
mbéry. Sub-
ment pour le
que. Subven-
ement pour

al approuve
pténces du
les services
ubventions
oire de musi-
glomération
, mais de-
départemen-

que le projet retenu consiste en un
rejet au Rhône avec tunnel bas sous
le Mont-du-Chat, permettant un
écoulement gravitaire des effluents
sur les tronçons Chambéry Le
Bourget-du-Lac et Le Bourget-du-
Lac - Rhône et l'adjonction d'un
dispositif de soutirage des eaux
profondes du lac. Il fut décidé de
retenir la solution d'un rejet au
Rhône par tunnel bas gravitaire
sous le Mont-du-Chat.



1957 NAISSANCE DU SIAURC

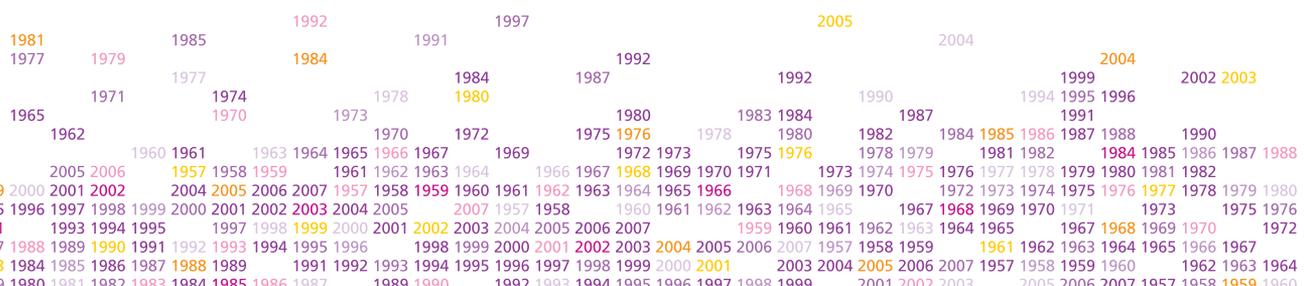
••• - Comme tu le sais maintenant, le lac a été le catalyseur de l'intercommunalité chambérienne, entraînant la création du SIAURC. Mais il faut préciser que sa mission se décomposait en trois compétences majeures : l'assainissement, la gestion des déchets et l'eau potable.

- Vivre plus propre, quoi...
- Exactement, Tom. Ces compétences étaient en effet en rapport direct avec le lac, mais pas seulement. Les domaines d'application étaient bien plus vastes. Le simple problème de l'évacuation des eaux usées préoccupait les villes depuis longtemps ! Ensuite, après la deuxième guerre mondiale, il a fallu reconstruire des immeubles et des maisons qui avaient subi les bombardements, notamment à Chambéry en 1944.

Le baby-boom, l'accélération de l'activité humaine et l'exode rural qui a vu de nombreuses familles désertier les campagnes pour se regrouper dans des zones urbaines ont entraîné la construction de plus de plus d'immeubles et de maisons individuelles. Il était plus qu'urgent de se pencher sur ces sujets.

Tom avale sa dernière cuillerée de yaourt ; il se tourne vers son grand-père et lève doctement l'index :

- 1957, naissance du SIAURC !
- Bravo, petit !



195 1958 1959 1960 1961 1962 1963 1964 1965 1966 1967 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003
2004 2005 2007 1957 1958 1959 1960 1961 1962 1964 1966 1967 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1979 1980 1981 1982 1983 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999
2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 1957 1958 1959 1960 1961 1962 1963 1964 1965 1967 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995
1997 1998 1999 2000 2002 2004 2005 2006 2007 1957 1958 1960 1961 1962 1963 1964 1965 1966 1968 1969 1970 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1986 1987 1988 1989 1990 1991
1992 1993 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 1959 1960 1961 1963 1964 1965 1966 1967 1968 1970 1971 1972 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986
1988 1993 1994 1995 1996 1997 2001 2005 2006 2007 1958 1960 1961 1964 1965 1966 1969 1970 1973 1974 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986
1983 1987 1991 1998 2000 2001 1998 2005 2006 1957 2005 1959 1960 1963 1965 1966 1969 1970 1973 1974 1976 1977 1978 1979 1981 1982 1983
1973 1978 1983 1985 1982 1983 1989 1992 1999 2000 2001 2004 2006 1957 1958 1960 1966 1969 1971 1972 1973 1974 1975 1979 1999
1970 1975 1972 1992 1993 1999 1996 1997 2005 2007 1990 1987 1998 1961 1959
1959 1992 2002

→ Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la législation spéciale pour la reconstruction de la France encourage le regroupement des communes. C'est dans ce cadre que le Groupement d'Urbanisme de la Région de Chambéry se crée en 1945. Il est constitué des communes de Barberaz, Barby, Bassens, Challes-les-Eaux, Chambéry, Cognin, La Motte-Servolex, La Ravoire et Saint-Alban-Lesysse et doit faire face à de véritables problèmes de santé publique : le traitement des ordures ménagères, l'alimentation en eau potable et l'assainissement. En 1946, une étude sur l'alimentation en eau potable et l'assainissement est menée par les Ponts et Chaussées de la Savoie. Elle sera finalisée en 1956.

On constate à cette occasion que si les réserves d'eau sont suffisantes, si l'alimentation est satisfaisante, la question de l'assainissement se pose de manière aiguë. Déversement des égouts des communes dans les rivières puis dans le lac du Bourget, risques de pollution des nappes souterraines par le rejet des eaux usées en puits perdus, impossibilité de satisfaire de nombreuses demandes de lotissements du fait de l'absence de moyens d'élimination des eaux usées et des déchets ménagers, etc., tout cela handicape gravement l'agglomération dans son fonctionnement et son développement. Quant aux ordures, elles sont épandues dans les champs ou stockées en décharges à ciel ouvert.

Les élus expriment avec force leur volonté d'agir en créant le SIAURC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Urbanisme de la Région de Chambéry) le 16 février 1957, qui regroupe environ 50 000 habitants. Le SIAURC reprend les missions du Groupement d'urbanisme, à savoir l'étude et la réalisation de projet d'assainissement et d'élimination des ordures ménagères. A cette époque, Jean Paolini, secrétaire général de la préfecture qualifie la tâche du syndicat comme étant "la plus importante à réaliser dans le département pour les dix années à venir".



1957 Construction du puits Joppet à Chambéry : essai de pompage



1967 Bureau du SIAURC.
De gauche à droite : M. Madelon, M. Combaz, A. Bœuf, X. M. Morellon, M. Cattin, M. Paturel, S. Guigue, G. Perroton, M. Guénot, L. Pétraz, M. Perrier-Gustin, J. Blanc, président du SIAURC, A. Faquin.

Les présidents du SIAURC



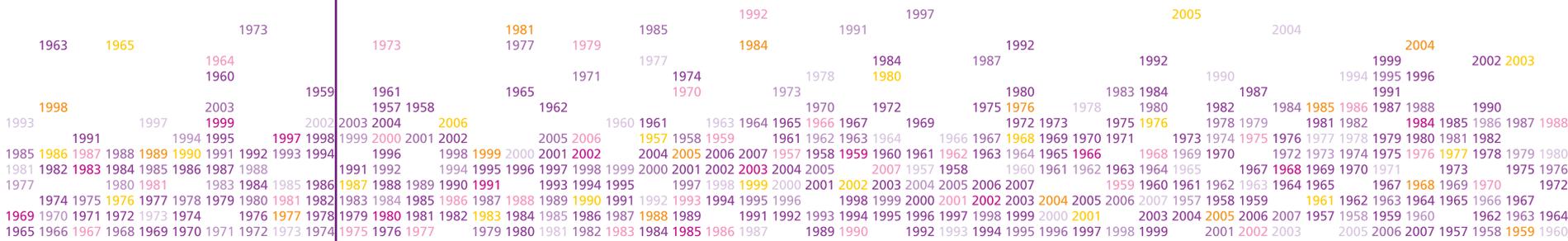
Jean-Blanc

- Né le 11 septembre 1920 à Saint-Jean-de-Maurienne
- Décédé le 28 septembre 2004
- Adjoint au maire de La Ravoire à partir de 1947 puis maire de 1953 à 2001
- Président du SIAURC de 1957 à 1977
- Conseiller général du canton de La Ravoire de 1961 à 1998, puis 1^{er} vice-président du Conseil général de la Savoie de 1982 à 1998
- Sénateur de la Savoie de 1968 à 1995



Louis Besson

- Né le 6 mai 1937 à Barby
- Maire de Barby de 1965 à 1989
- Conseiller général de la Savoie du canton de Saint-Alban-Leyse de 1970 à 2001
- Député de la Savoie (1^{ère} circonscription) de 1973 à 1989
- Président du Conseil général de la Savoie de 1976 à 1982
- Président du SIAURC de 1977 à 1978
- Conseiller régional de Rhône-Alpes de 1974 à 1986
- **Membre des Gouvernements Rocard (1989-1991) et Jospin (1997-2001)**
- Maire de Chambéry de 1989 à 1997 et de 2001 à 2007
- adjoint au maire de Chambéry de 1997 à 2001 et de 2007 à 2008, conseiller municipal depuis 2008
- Président de Chambéry métropole depuis 2005



ndicat intercommunal

tte pour

SIAURC devient SIAC.
à vocation multiple inter
brienne, perd la dénom
libellé de son appellation
veulent plus se voir im
polités par l'état sous préte
anisme est très large. En a
publics s'étaient déchargé
la voie rapide urbaine sur le
communes ne refusent pas
ilités mais elles veulent
et non se le voir imposer.

68

ision a été prise lors de
générale du syndicat
cré une bonne partie de
à parler des transports
(cf La Vie Nouvelle du
78). Les autres points
jour ont donc été trai-
demment ce qui ne signi-
soient négligeables.

meilleure
opération
problème des
justement, le comité
prouvé les nouveaux
tés par le groupe de
moignent d'une vo-
un meilleur équilibre
muns. Le principe a
nis qu'aucune com-
rait à elle seule être
ambérienne, cela re-
dans les vo-

1978 NAISSANCE DU SIAC

••• Mathieu s'est levé pour débarrasser la table. Il se saisit des couverts et se tourne vers le lave-vaisselle.
- A mon âge, je peux te le dire : les choses évoluent et les temps changent. Et un jour, lorsque l'outil est usé, il faut savoir s'en séparer au profit d'un autre, plus efficace.

Ainsi, par manque de moyens, peut-être à cause d'une structure qui ne correspondait plus à ses objectifs, le SIAURC n'était plus adapté aux ambitions des femmes et des hommes qui animaient l'intercommunalité chambérienne. Il fallait adopter un autre fonctionnement.



Les présidents du SIAC



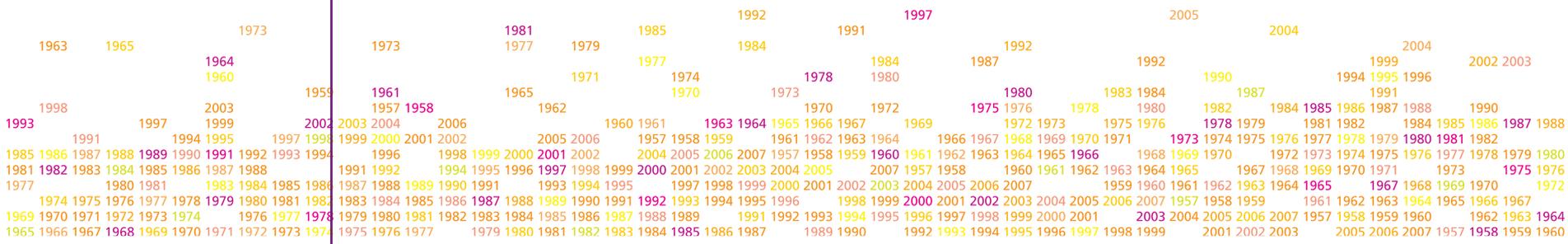
Jean FRESSOZ

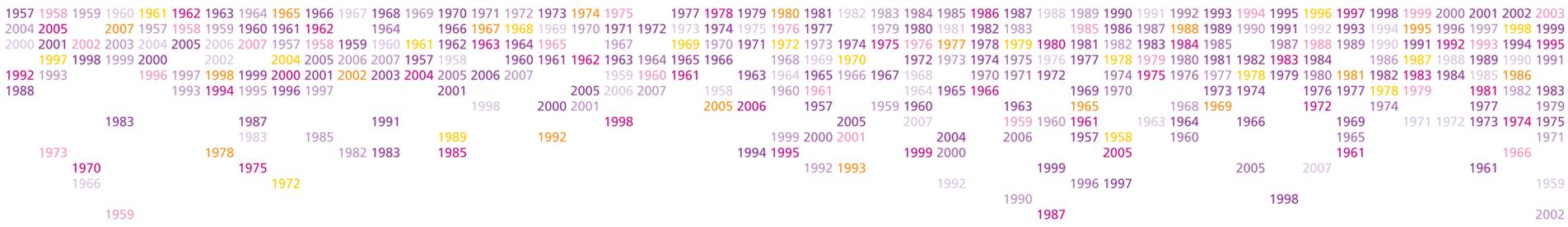
- Né le 10 décembre 1935 à Cognin
- Adjoint au maire de Cognin de 1965 à 1971
- Maire de Cognin de 1971 à 2001
- Président du SIAC de 1978 à 1983
- Conseiller général du canton de Cognin de 1985 à 2008
- Conseiller municipal de Cognin depuis 2001



Michel MAURIN

- Né le 23 avril 1927 à Chambéry
- Maire de Challes-les-Eaux de 1977 à 2001
- Président du SIAC de 1983 à 1995





Évolution des effectifs de l'intercommunalité



Le président du DUCC



Marius PILLET

- Né le 28 septembre 1937 à Chambéry
- Adjoint au maire de Saint-Alban-Leyse de 1971 à 1995
- Maire de Saint-Alban-Leyse de 1995 à 2008
- Président du DUCC de 1995 à 2000
- Président de Chambéry métropole de 2000 à 2001
- 1^{er} Vice-président de Chambéry métropole de 2001 à 2008



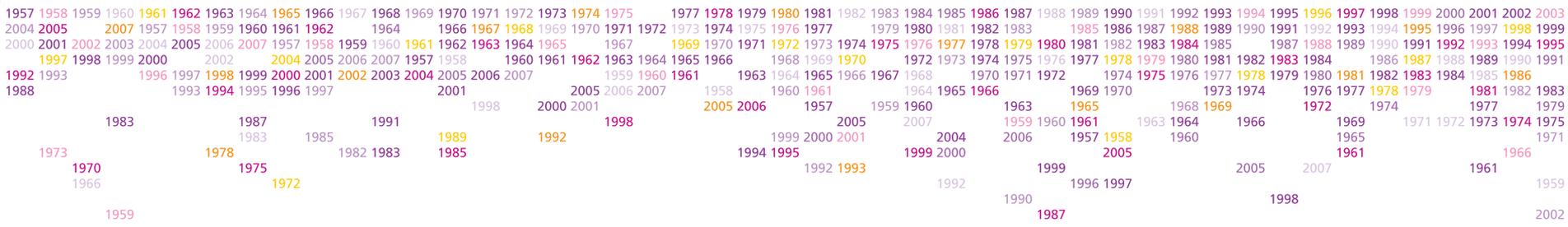
L. Pétraz
secrétaire général
de 1957 à 1972



J. Vincent
secrétaire générale
de 1972 à 2001



D. Bergé
directeur général
des services
depuis 2001



de vie, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs et culturels, ainsi que quelques autres compétences, dont certaines sont déléguées au CISALB - notamment la protection du lac du Bourget. Voici donc un établissement public de coopération intercommunale désormais doté de tous les moyens pour se développer et se tourner vers l'avenir. Car depuis sa naissance, Chambéry métropole est placée sous le double signe de la croissance et de la prospective. En effet, la loi impose certains transferts de personnels. Si les pompiers quittent l'intercommunalité chambérienne pour rejoindre les services départementaux, les équipes des piscines et de la patinoire viennent augmenter les effectifs de Chambéry métropole cette même année 2000, suivies par les agents du service "politique de la ville" de Chambéry. Quant aux services développement économique et collecte des ordures ménagères, ils seront intégrés au 1^{er} janvier 2001 à la communauté d'agglomération.

Si bien qu'en 2007, la structure intercommunale dénombre 420 agents permanents répartis dans 13 directions menées depuis 2001 par Dominique Bergé, le directeur général des services. Que de changements si l'on se réfère aux effectifs à un chiffre du SIAURC !

Mais également, quelle différence de potentiel d'action ! La croissance de l'intercommunalité chambérienne, c'est aussi une augmentation de la population et des communes adhérentes. L'agglomération compte en effet 25000 habitants supplémentaires depuis 1982 ; et d'ici à 2020, les estimations se font sur un total de 140 000 habitants. Les communes adhérentes sont aujourd'hui au nombre de 24, avec les arrivées de Saint-Jean-d'Arvey en 2002, puis de Curienne, La Thuile, Les Déserts, Montagnole, Puygros, Saint-Cassin, Saint-Sulpice et Thoiry en 2006.

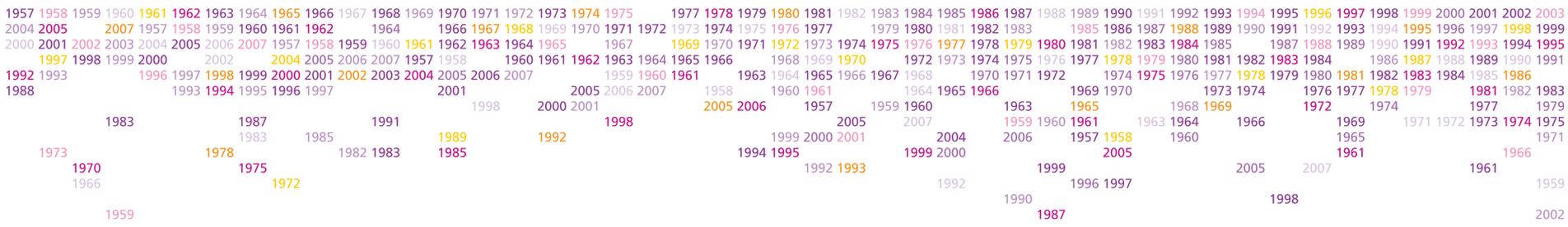
Quant à la prospective, on peut effectivement affirmer que c'est l'un des rôles primordiaux de l'intercommunalité qui, d'un syndicat de gestion de services, est devenue un véritable catalyseur de projets. Le 13 décembre 2006, le projet d'agglomération est adopté par le Conseil communautaire (à l'unanimité moins une abstention) après trois ans de travail. Véritable acte fondateur pour les quinze années à venir, il dessine un nouvel horizon pour le territoire de l'agglomération et ses habitants. Le développement de l'agglomération ne vaudra que s'il est maîtrisé et raisonné, c'est pourquoi un certain nombre de programmes précisent les actions à conduire par grands domaines d'activités pour que croissance et harmonie se conjuguent au futur.

2003 Conseil communautaire sous la présidence de T. Repentin



2007 Siège de Chambéry métropole





Pour un futur harmonieux...

Le projet d'agglomération et l'Agenda 21

Ces deux documents fixent les grandes orientations des actions à venir pour le développement durable du territoire en termes de qualité environnementale et urbaine, de mobilisation des ressources et des initiatives économique, de cohésion et de solidarité. Dans le cadre de ces orientations, des plans opérationnels sont élaborés par secteur.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Il établit, à partir d'une analyse des besoins de logements, les orientations à adopter et les actions à conduire commune par commune.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Il favorise les déplacements doux en stoppant la progression de la voiture dans la circulation globale.

Les schémas directeurs

pour l'eau potable et l'assainissement. Ils planifient les nouvelles connexions et améliorations à apporter au réseau d'eau potable ; ils définissent l'aménagement des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

••• - L'intercommunalité, c'est la solidarité entre les communes. Les rurales et les urbaines, les petites et les grandes ; chacune a ses problèmes et chacune voudrait pouvoir compter sur les autres pour les résoudre.

- C'est comme dans une famille, ou un groupe d'amis : on est tous différents, mais on peut se comprendre et s'aider.

- Tu ne crois pas si bien dire, Tom. Et en cinquante ans d'intercommunalité chambérienne, la solidarité n'a pas cessé de croître. Mais cette fameuse solidarité, elle s'exerce aussi en faveur des citoyens. Certains vivent différemment, d'autres ont du mal à trouver un travail ou n'ont pas les moyens de se loger. Dans ce domaine aussi, Chambéry métropole a un rôle à tenir. Et elle n'a pas attendu les années 2000 pour le faire.

2007 Stand de Chambéry métropole à la Foire de Savoie dédié aux 50 ans.



3 engagements pour l'avenir

En adoptant son projet d'agglomération et son agenda 21, le 13 décembre 2006, Chambéry métropole s'est donné des orientations pour les 15 ans à venir sur toutes les composantes du quotidien de ses concitoyens, sans en négliger aucun aspect, de l'environnemental à l'économique, en passant par le foncier ou l'emploi.

Préserver la qualité environnementale et urbaine

De nombreux atouts font de Chambéry métropole un territoire où il fait bon vivre : richesse de son environnement naturel, qualité de ses aménagements urbains, facilité de déplacements sont autant d'arguments en faveur de l'agglomération. Mais il convient de rester vigilant, car dans un contexte de fort développement, les équilibres difficilement établis se fragilisent. En outre, il devient indispensable, sur certains sujets, de raisonner à une autre échelle. Aujourd'hui, demain, c'est en considérant le périmètre plus vaste de Métropole Savoie qu'il faudra agir et prévoir. Un supplément de population de l'ordre de 45 000 habitants d'ici 2020 nécessitera une politique volontariste. Engager une démarche ambitieuse de maîtrise foncière et de développement urbain, intégrer les impératifs de Haute Qualité Environnementale et de Haute Performance Energétique dans l'aménagement et l'équipement, améliorer nos transports et déplacements tout en agissant pour la réalisation de la future liaison ferroviaire Lyon-Turin, accroître la performance environnementale des grands services urbains, voici les quatre grands chantiers à mener pour les années à venir.

Mobiliser les ressources et les initiatives

Au cœur d'un réseau d'échanges délimité par Lyon, Genève, Turin et Grenoble, l'agglomération chambérienne n'a pas vocation à une économie résidentielle liée au seul accroissement de sa population. Pour favoriser durablement l'emploi et l'activité, pour générer les ressources financières indispensables à la progression de la qualité de ses services, elle a choisi de devenir un pôle économique majeur du Sillon Alpin. L'objectif est ambitieux, et la réussite se fera sur le terrain en aidant le développement des entreprises existantes, en favorisant la création de nouveaux espaces d'accueil ou en soutenant l'activité commerciale ; aussi bien qu'en amont en valorisant les deux pôles d'excellence autour de la filière "montagne" et des énergies renouvelables, en aidant les échanges entre les différents acteurs, en agissant sur les activités liées à l'habitat et aux grands équipements ou encore en renforçant la diversité économique.

Construire une agglomération pour tous

La solidarité, c'est créer des connexions entre les générations, les milieux sociaux. C'est tenir compte des différences entre les communes, les quartiers, en coopération avec les territoires voisins. Ce dernier engagement est en faveur du renforcement du lien social, de la conviction que l'harmonie peut se faire dans la diversité. Pour mieux vivre ensemble, Chambéry métropole s'intéressera à l'urbanisme au sens large en proposant une offre de logements variée et innovante. Elle se tournera vers l'humain en favorisant le développement solidaire, en renforçant les services à la personne. Enfin, parce que l'agglomération représente le niveau politique crédible d'anticipation, parce qu'il est important pour un citoyen d'éprouver le sentiment d'appartenance à la communauté, elle entraînera une dynamique de participation communautaire autour du projet d'agglomération.

